

T2 2026 : croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires et forte progression du BNPA ; révision à la hausse des perspectives 2026

Paris, le 30 juillet 2026

Ventes du T2 en progression de 17,8 % à TCC¹ et BNPA² des activités de 2,09 euros

- Les ventes des nouveaux lancements Pharma progressent de 48,3 %, atteignant 1,3 milliard d'euros, principalement portées par Ayvakit, ALTUVIIIO et Sarclisa
- Les ventes de Dupixent progressent de 37,6 %, à 5,2 milliards d'euros, dépassant pour la première fois la barre des 5 milliards d'euros par trimestre
- Les ventes de Vaccins reculent de 4,7 %, à 1,1 milliard d'euros, en raison d'une base de comparaison élevée dans les vaccins antigrippaux
- Les frais de recherche et développement progressent à 2,2 milliards d'euros (+17,9 %), y compris le coût du réexamen des priorités pour le pipeline
- Les frais commerciaux et généraux progressent à 2,5 milliards d'euros (+9,0 %), en raison des récentes acquisitions et de charges non récurrentes
- Le BNPA des activités s'élève à 2,09 euros (+33,3 % à TCC et +31,4 % à données publiées) ; le BNPA IFRS s'élève à 0,29 euro

Évolution du pipeline

- Sept approbations réglementaires en immunologie, maladies rares, oncologie et neurologie
- Deux résultats positifs d'études de phase 3 : Nexvazyme pour la maladie de Pompe infantile et amlitelimab en traitement d'entretien de la dermatite atopique
- Quatre acceptations de soumissions réglementaires et quatre désignations réglementaires (examen prioritaire, procédure accélérée, médicament innovant)
- Décisions stratégiques du pipeline : amlitelimab ne progressera pas vers une soumission réglementaire mondiale. Les programmes de développement clinique d'itepekimab et balinatunfib ont été interrompus

Allocation des capitaux

- Achèvement du programme de rachat d'actions de 1 milliard d'euros

Durabilité

- Les médicaments du portefeuille Impact[®] sont désormais disponibles dans 30 pays mal desservis, et la Global Health Unit se rapproche ainsi de son objectif de fourniture de traitements à deux millions de patients atteints de maladies non transmissibles d'ici 2030.

Perspectives relevées

- Pour son chiffre d'affaires 2026, Sanofi anticipe un taux de croissance autour de 10% à TCC, et prévoit pour le BNPA des activités à TCC une croissance légèrement supérieure à celle des ventes.³

Belén Garijo, Directrice Générale, déclare : "Sanofi a réalisé au deuxième trimestre une progression à deux chiffres de ses ventes et une forte progression du BNPA. Le chiffre d'affaires progresse de 17,8 %, porté par les lancements Pharma (y compris les récentes acquisitions) et par Dupixent (+37,6 %). Le BNPA des activités progresse de 33,3 %, grâce à une gestion rigoureuse des coûts et à des éléments non-récurrents. Parmi les principales étapes franchies dans le pipeline, citons sept nouvelles approbations réglementaires, deux résultats positifs d'études de phase 3 et quatre désignations réglementaires supplémentaires. Forte de cette solide performance au premier semestre, et anticipant une normalisation de la croissance au second semestre, Sanofi relève ses perspectives pour 2026. La croissance des ventes est désormais évaluée à environ 10%, avec une croissance du BNPA légèrement supérieure à celle des ventes à taux de change constants, générant une croissance rentable et durable.

Les premiers mois qui ont suivi mon entrée en fonction ont été consacrés à une évaluation des défis qui attendent Sanofi, et à l'élaboration d'une feuille de route visant à accélérer la transformation de l'entreprise, en prenant en compte à la fois ses atouts commerciaux et la nécessité d'optimiser tant ses efforts de R&D que son pipeline. Sur les priorités relatives à ce pipeline, Sanofi a pris plusieurs initiatives majeures, et nommé récemment un Comité exécutif resserré, aligné sur ses priorités stratégiques. Pour l'avenir, Sanofi envisage avec confiance sa trajectoire de croissance rentable, basée sur des objectifs ambitieux mais réalisables : la prévision de ventes de Dupixent pourrait atteindre environ 25 milliards d'euros en 2030, en plus de ventes d'environ 10 milliards d'euros pour les nouveaux lancements Pharma (à TCC dans les deux cas). Grâce à cette solide assise financière, Sanofi devrait être en mesure d'étoffer encore son pipeline et de poursuivre des opportunités de croissance externe au cours des années à venir. Sanofi s'engage à agir et à communiquer ses progrès aux actionnaires et aux autres parties prenantes au cours des prochains trimestres."

	T2 2026	Variation	Variation à TCC	S1 2026	Variation	Variation à TCC
Chiffre d'affaires	€11 597m	+16,0%	+17,8%	€22 106m	+11,1%	+15,7%
Résultat net IFRS	€343m	-91,3%	—	€1 957m	-66,3%	—
BNPA IFRS	€0,29	-91,0%	—	€1,63	-65,6%	—
Cash-flow libre ⁴	€2 670m	+86,8%	—	€3 724m	+51,5%	—
Résultat opérationnel des activités	€3 291m	+33,7%	+35,8%	€6 258m	+16,7%	+22,3%
Résultat net des activités	€2 501m	+28,9%	+31,0%	€4 765m	+14,8%	+20,4%
BNPA des activités	€2,09	+31,4%	+33,3%	€3,97	+17,1%	+22,7%

¹ Sauf indication contraire, l'évolution du chiffre d'affaires est exprimée à taux de change constants (TCC) (Cf. définition en Annexe 8).

² Pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle, les commentaires de Sanofi portent sur le résultat net des activités, qui est un indicateur financier non-IFRS (Cf. définition en Annexe 8). Le compte de résultat figure en Annexe 3 et le passage du résultat net IFRS publié au résultat net des activités, en Annexe 4.

³ Aux cours de change moyens en vigueur en juillet 2026, l'incidence des changes sur le chiffre d'affaires est estimée à environ -1%, et sur le BNPA des activités, à environ -2%.

⁴ Le cash-flow libre est un indicateur financier non-IFRS (Cf. définition en Annexe 8).

Résumé du deuxième trimestre et du premier semestre 2026

Une conférence téléphonique et un *webcast* destinés aux investisseurs et aux analystes débiteront à 13h00 (CEST) ; les détails ainsi que la présentation seront accessibles sur le site [sanofi.com](https://www.sanofi.com).

La performance présentée dans ce communiqué de presse couvre la période de trois mois close le 30 juin 2026 (le trimestre ou le T2 2026) et la période de six mois close le 30 juin 2026 (le semestre ou S1 2026) par comparaison à la période de trois mois close le 30 juin 2025 (T2 2025) et la période de six mois close le 30 juin 2025 (le semestre ou S1 2025), respectivement. Sauf indication contraire, tous les taux d'évolution du chiffre d'affaires figurant dans le présent communiqué sont exprimés à TCC.

Au T2 2026, le chiffre d'affaires de Sanofi s'élève à 11 597 millions d'euros, soit une hausse de 17,8 %. Les fluctuations de change ont un effet négatif de 1,8 point de pourcentage (pp) ; dès lors, la progression du chiffre d'affaires s'élève à 16,0 % à données publiées. Les opérations de cession et de rationalisation du portefeuille ont sur la croissance des ventes un impact négatif de 0,5 pp. Au S1 2026, le chiffre d'affaires s'élève à 22 106 millions d'euros, soit une hausse de 15,7 %. Les fluctuations de change ont un effet négatif de 4,6 pp ; dès lors, l'augmentation du chiffre d'affaires s'élève donc à 11,1 % à données publiées. Les opérations de cession et de rationalisation du portefeuille ont sur la croissance des ventes un impact négatif de 0,4 pp.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	T2 2026	Variation à TCC	S1 2026	Variation à TCC
États-Unis (US)	6 344	+33,5%	11 633	+29,9%
Europe	2 141	+1,3%	4 304	+3,6%
Reste du Monde	3 112	+3,7%	6 169	+1,9%
dont Chine	676	-4,9%	1 325	-3,5%

Aux **États-Unis**, les ventes s'élèvent à 6 344 millions d'euros, en progression de 33,5 %. Cette croissance est portée par les lancements pharmaceutiques et par Dupixent, ainsi que par la contribution de Hepilisav-B, acquisition récente dans le segment des vaccins, mais partiellement compensée par Lantus et par les vaccins antigrippaux.

En **Europe**, les ventes atteignent 2 141 millions d'euros, en hausse de 1,3 %. Cette croissance est portée par les lancements pharmaceutiques et par Dupixent, quasiment compensée, cependant, par une baisse des ventes de médicaments établis et de la plupart des domaines thérapeutiques Vaccins.

Dans la région **Reste du Monde**, les ventes s'élèvent à 3 112 millions d'euros, en hausse de 3,7 %. Ce résultat est porté par le Dupixent, et par les lancements, dont Beyfortus. La progression dans les domaines des maladies rares et du diabète font plus que compenser le recul des ventes de plusieurs médicaments établis. La plupart des domaines thérapeutiques Vaccins sont en recul ; le plus important impact négatif provient des vaccins Polio/Coqueluche/Hib (voir ci-dessous). En **Chine**, les ventes s'élèvent à 676 millions d'euros, en baisse de 4,9%, dans un marché en légère croissance. Les ventes subissent l'impact du recul de l'activité Vaccins, en particulier pour le vaccin Polio/Coqueluche/Hib, en raison de la baisse du nombre de naissances. Dans le segment Pharma, les ventes affichent une progression inférieure à 5%, soutenue par les lancements (Sarclisa, Rezurock et Myqorzo) et par Dupixent, qui renoue avec la croissance en 2026 après un ajustement de prix en 2025. Tout ceci est compensé en partie par le recul des ventes de médicaments établis.

Résultat opérationnel des activités

Au deuxième trimestre 2026, le résultat opérationnel des activités progresse à 3 291 millions d'euros, en hausse de 35,8 % (+33,7 % à données publiées), contre 2 461 millions d'euros au T2 2025. Le ratio résultat opérationnel des activités sur chiffre d'affaires s'élève à 28,4 %, en hausse de 3,8 pp (28,4 % à données publiées, soit +3,8 pp). Cette hausse du ratio s'explique avant tout par la progression de la marge brute des activités et du levier opérationnel, partiellement compensée par l'augmentation des autres charges d'exploitation due à l'augmentation de la quote-part de bénéfice due à Regeneron. Au S1 2026, le résultat opérationnel des activités s'élève à 6 258 millions d'euros, en hausse de 22,3 % (16,7 % à données publiées) contre 5 363 millions d'euros au S1 2025. Le ratio du résultat opérationnel des activités sur le chiffre d'affaires s'élève à 28,5 %, en hausse de 1,5 pp (28,3 % à données publiées, soit +1,3 pp).

Calendrier financier

Résultats du T3 2026	Vendredi 30 octobre 2026
Résultats du T4 2026	Jeudi 28 janvier 2027
Résultats du T1 2027	Vendredi 23 avril 2027
Résultats du T2 2027	Jeudi 29 juillet 2027

Segment Biopharma

Pharma

Sanofi commente la performance commerciale de tous les lancements de médicaments, ainsi que celle de médicaments établis générant des ventes supérieures ou égales à 100 millions d'euros par trimestre.

Lancements

Parmi les lancements récents du segment Pharma figurent les médicaments ALTUVIIIO, Nexviazyme/Nexviadyme, Ayvakit, Sarclisa, Rezurock, Cablivi, Xenpozyme, Tzield/Teizeild, Wayrilz, Qfitlia et Myqorzo. Pour des commentaires individuels sur les ventes, consulter les sections consacrées aux différentes aires thérapeutiques. La performance globale des lancements est présentée dans le tableau ci-dessous.

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	T2 2026	Variation à TCC	S1 2026	Variation à TCC
Total	1 305	+48,3%	2 476	+48,9%

Immunologie

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	T2 2026	Variation à TCC	S1 2026	Variation à TCC
Dupixent	5 154	+37,6%	9 324	+34,4%
Kevzara	177	+35,1%	301	+28,6%

Les ventes de **Dupixent** (dermatite atopique (DA), asthme, polyposse naso-sinusienne (PNS), œsophagite à éosinophiles, prurigo nodulaire, urticaire chronique spontanée (UCS), bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), pemphigoïde bulleuse et rhinosinusite fongique allergique (RFA)) s'élèvent à 5 154 millions d'euros, en hausse de 37,6 %. La croissance des ventes mondiales se poursuit, portée par une forte croissance en volume dans toutes les indications homologuées. De plus, Dupixent conserve un positionnement leader sur le marché dans ses indications thérapeutiques. Aux États-Unis, les ventes atteignent 3 899 millions d'euros, en hausse de 42,8 % : cette progression s'explique essentiellement par une forte demande, par des optimisations opérationnelles, et en partie par un ajustement favorable du brut au net. En Europe, les ventes s'élèvent à 583 millions d'euros, en hausse de 19,4 %, ce qui reflète à la fois la croissance réalisée pour toutes les indications homologuées et la poursuite de la croissance sur les principaux marchés, dont l'Allemagne. Dans la région Reste du Monde, les ventes s'élèvent à 672 millions d'euros, en hausse de 26,9 %, essentiellement soutenues par le Brésil et le Canada.

Les ventes de **Kevzara** (polyarthrite rhumatoïde, autres indications rhumatologiques) s'élèvent à 177 millions d'euros, soit une hausse de 35,1%, principalement portée par une utilisation accrue dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde et de la polymyalgie rhumatismale. L'essentiel des ventes est réalisé aux États-Unis (122 millions d'euros, +50,6 %).

Maladies rares

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	T2 2026	Variation à TCC	S1 2026	Variation à TCC
ALTUVIIIO	349	+23,7%	674	+32,3%
Fabrazyme	258	+0,4%	523	+4,0%
Nexviazyme/Nexviadyme	218	+15,6%	426	+14,5%
Ayvakit	190	—%	367	—%
Cerezyme	166	-4,6%	352	-1,7%
Alprolix	163	+15,9%	282	-1,6%
Myozyme/Lumizyme	108	-22,9%	220	-18,2%
Cablivi	85	+23,2%	153	+16,2%
Xenpozyme	64	+18,5%	127	+18,2%
Wayrilz	17	—%	27	—%
Qfitlia	7	+600,0%	12	+1200,0%
Myqorzo	2	—%	3	—%

Les ventes d'**ALTUVIIIO** (hémophilie A) s'élèvent à 349 millions d'euros ; 87 % de ces ventes sont réalisées aux États-Unis. La croissance reste stimulée par la transition de patients abandonnant d'autres traitements à facteur de remplacement classiques et à demi-vie courte, et par celle de certains patients abandonnant des traitements sans facteur de remplacement. Les ventes dans la région Reste du Monde (44 millions d'euros) reculent de 11,3%, en raison de la baisse des ventes d'approvisionnement dans le cadre de la collaboration avec Sobi. Les ventes de la franchise de médicaments à facteur de remplacement pour le traitement de l'hémophilie A (ALTUVIIIO et Eloctate combinés) progressent à 433 millions d'euros (+25,6 %), grâce à la performance commerciale, toujours soutenue, d'ALTUVIIIO, avec une contribution d'Eloctate à hauteur de 84 millions d'euros (+33,8%), sous l'effet des ventes d'approvisionnement dans le cadre de la collaboration avec Sobi.

Les ventes de **Fabrazyme** (maladie de Fabry) se chiffrent à 258 millions d'euros (+0,4%), soutenues par les ventes aux États-Unis (+5,5%), en raison de l'augmentation de l'utilisation par les patients et du prix, partiellement compensées par la baisse des ventes dans la région Reste du Monde (56 millions d'euros, -9,1%) en raison de séquences défavorables en Chine.

Les ventes de **Nexviazyme/Nexviadyme** (maladie de Pompe) s'établissent à 218 millions d'euros, en hausse de 15,6 %, portées par les États-Unis (+19,8%). En Europe (+10,3 %) et dans la région Reste du monde (+14,3 %), la croissance a été moins forte. Dans toutes les zones géographiques, la transition des patients depuis Myozyme/Lumizyme se poursuit. Les ventes réalisées dans la franchise maladie de Pompe (Nexviazyme/Nexviadyme et Myozyme/Lumizyme ensemble) s'établissent à 326 millions d'euros (-0,6%).

Les ventes de **d'Ayvakit** (mastocytose systémique) s'établissent à 190 millions d'euros. Elles se répartissent entre les États-Unis (168 millions d'euros), et l'Europe (22 millions d'euros) ; le nombre de patients traités et la durée de traitement continuent de progresser. L'augmentation des remises accordées aux pouvoirs publics en raison de l'intégration de Blueprint à Sanofi continuera d'avoir un impact négatif sur les ventes aux États-Unis en 2026. En base pro forma marché, les ventes atteignent 221,3 millions de dollars, en hausse de 26,4 % par rapport au chiffre d'affaires de 175,1 millions de dollars réalisé au T2 2025. Sans cette augmentation des remises accordées aux États-Unis, la croissance du chiffre d'affaires aurait été plus élevée d'environ 9 pp. Les redevances sur les ventes réalisées par CStone Pharmaceuticals en Chine sont comptabilisées en Autres revenus.

Les ventes de **Cerezyme** (maladie de Gaucher) s'affichent en recul à 166 millions d'euros (-4,6 %), avec une croissance aux États-Unis (+4,5%) et en Europe (+1,7%), compensée par la baisse des ventes dans la région Reste du Monde (-15,9%), essentiellement en raison de séquences défavorables en Chine. Les ventes relatives à la franchise maladie de Gaucher (Cerezyme et Cerdelga, ensemble) s'élèvent à 260 millions d'euros (+3,2 %).

Les ventes de **d'Alprolix** (hémophilie B) progressent à 163 millions d'euros (+15,9 %), portées par la région Reste du Monde (50 millions d'euros, soit +57,6% ou encore +19 millions d'euros) en raison des fortes livraisons réalisées dans le cadre de la collaboration avec Sobi (néant au T1). Aux États-Unis (+3,6%), la croissance des ventes reflète la dynamique du marché, avec une part de marché relativement stable.

Les ventes de **Myozyme/Lumizyme** (maladie de Pompe) diminuent à 108 millions d'euros (-22,9 %), sous l'effet de la transition des patients vers Nexviazyme/Nexviadyme.

Les ventes de **Cablivi** (purpura thrombotique thrombocytopénique acquis) s'élèvent à 85 millions d'euros, en hausse de 23,2 %, soutenues par les États-Unis (+40,0%), grâce surtout à une utilisation accrue par les patients. En Europe, les ventes se montent à 32 millions d'euros (+6,7%); elles s'élèvent à 5 millions d'euros (inchangé) dans la région Reste du Monde.

Les ventes de **Xenpozyme** (déficit en sphingomyélinase acide) s'élèvent à 64 millions d'euros, en hausse de 18,5 %, principalement portées par la région Reste du Monde (+70,0%).

Les ventes de **Wayrilz** (thrombocytopénie immunitaire) représentent 17 millions d'euros, exclusivement aux États-Unis, avec une dynamique plus soutenue depuis l'autorisation de mise sur le marché obtenue en août 2025.

Les ventes de **Qfitlia** (hémophilie A et B) s'élèvent à 7 millions d'euros, exclusivement aux États-Unis et essentiellement dans l'hémophilie B, après l'approbation du traitement en mars 2025.

Les ventes de **Myqorzo** (cardiomyopathie hypertrophique obstructive) s'élèvent à 2 millions d'euros, entièrement en Chine, après l'autorisation de mise sur le marché obtenue en janvier 2026.

Le médicament **rovadacitinib** (myélofibrose, nom commercial anglais encore à déterminer) a été lancé en Chine au deuxième trimestre. Les premières ventes devraient figurer dans le rapport relatif au troisième trimestre 2026.

Principaux autres médicaments

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	T2 2026	Variation à TCC	S1 2026	Variation à TCC
Lantus	394	-7,0%	813	-3,8%
Toujeo	354	+4,4%	729	+7,5%
Plavix	216	-5,7%	440	-4,4%
Sarclisa	187	+35,7%	354	+33,0%
Lovenox	180	-15,8%	364	-19,2%
Praluent	164	+19,0%	317	+18,4%
Rezurock	163	+25,0%	296	+18,3%
Thymoglobulin	137	+10,3%	257	+8,5%
Aprovel	114	+9,8%	218	+4,2%
Tzield/Teizeild	23	+33,3%	37	+34,5%

Les ventes de **Lantus** s'établissent à 394 millions d'euros, soit un recul de 7,0 %. Aux États-Unis, les ventes reculent à 161 millions d'euros (-17,1 %) en raison d'ajustements défavorables du brut au net relatifs à l'exercice précédent. Comme prévu, l'avantage des ventes ponctuelles réalisées précédemment en raison de l'indisponibilité de médicaments concurrents a partiellement disparu. Pour l'Europe et la région Reste du Monde, le chiffre d'affaires combiné augmente de 1,8 %, compensant le tassement des ventes de Toujeo au T2.

Les ventes de **Toujeo** progressent à 354 millions d'euros (+4,4 %), portées surtout par les ventes réalisées aux États-Unis (+8,3 %) et dans la région Reste du Monde (+8,6%), malgré un léger recul en Europe (-2,4 %). Pour Toujeo, on continue d'observer à la fois une solide progression en volume et une augmentation de la part de marché à l'échelle mondiale.

Les ventes de **Plavix** s'élèvent à 216 millions d'euros (-5,7 %), sous l'effet d'un recul des ventes dans la région Reste du Monde (qui représente l'essentiel des ventes, soit 195 millions d'euros, -5,4%).

Les ventes de **Sarclisa** progressent à 187 millions d'euros (+35,7 %), soutenues par une forte croissance dans la région Reste du Monde (+52,5%). En Europe, les ventes s'établissent à 56 millions d'euros (+31,0%) et aux États-Unis, à 73 millions d'euros (+27,6%)

essentiellement en raison d'une utilisation accrue dans les premières lignes de traitement, notamment chez des patients non éligibles à une greffe, en association avec des combinaisons cytotoxiques de référence.

Les ventes de **Lovenox** diminuent à 180 millions d'euros (-15,8 %), impactées par un recul des ventes en Europe à 95 millions d'euros (-17,7%) et dans la région Reste du Monde (82 millions d'euros, -10,0%), en raison de l'impact soutenu des biosimilaires.

Les ventes de **Praluent** s'établissent à 164 millions d'euros, en hausse de 19,0 %, reflétant une augmentation des ventes en Europe (134 millions d'euros, +23,4%).

Pour **Rezurock**, les ventes progressent à 163 millions d'euros (+25,0 %), grâce à une forte croissance en Europe (29 millions d'euros, +114,3%) qui s'explique notamment par un ajustement de prix ponctuel. Dans la région Reste du Monde (22 millions d'euros, +81,8%) les ventes ont surtout bénéficié du lancement en Chine. Aux États-Unis les ventes s'élèvent à 112 millions d'euros, soit une hausse de 7,5%.

Les ventes de **Thymoglobulin** représentent 137 millions d'euros, en hausse de 10,3 %, essentiellement grâce à l'augmentation des ventes dans la région Reste du Monde (+17,1%).

Les ventes d'**Aprovel** s'élèvent à 114 millions d'euros (+9,8%) ; elles sont surtout réalisées dans la région Reste du Monde (97 millions d'euros, +14,5%).

Les ventes de **Tzield/Teizeild** s'établissent à 23 millions d'euros (dont 21 millions d'euros réalisées aux États-Unis), soit une hausse de 33,3%. Les lancements en Europe (ventes de 2 millions d'euros) ont débuté. Plus de 1 000 patients ont déjà été traités avec Tzield/Teizeild.

Vaccins

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	T2 2026	Variation à TCC	S1 2026	Variation à TCC
Vaccins Polio/Coqueluche/Hib (PPH) et rappels (y compris Heplisav B)	700	+1,4%	1 364	+2,8%
Méningite, voyageurs et endémiques	287	-5,9%	565	-3,9%
Beyfortus	108	+54,2%	392	+13,2%
Vaccins grippe et COVID-19	54	-61,7%	121	-42,1%
Total	1 150	-4,7%	2 443	-1,1%

Les ventes de **Vaccins** reculent à 1 150 millions d'euros (-4,7 %), essentiellement à cause d'une baisse des ventes de vaccins antigrippaux et de vaccins Méningite, voyageurs et endémiques.

Les ventes de **vaccins Polio/Coqueluche/Hib (PPH) et de rappels, y compris Heplisav-B**, s'élèvent à 700 millions d'euros, en hausse de 1,4 %. Les ventes réalisées aux États-Unis (258 millions d'euros, +77,2%) bénéficient de l'ajout au portefeuille de Heplisav-B, récemment acquis. Dans la région Reste du Monde (334 millions d'euros, -21,2%), les ventes rencontrent une demande en baisse, liée au déclin du nombre de naissances, particulièrement en Chine.

Les ventes de **vaccins Méningite, voyageurs et endémiques** s'établissent à 287 millions d'euros (-5,9 %), en raison d'une baisse des ventes des vaccins méningite dans la région Reste du Monde (89 millions d'euros, -19,3%), partiellement compensée par la performance des vaccins voyageurs et endémiques réalisée en Europe (58 millions d'euros, +16,0%).

Les ventes de **Beyfortus** s'élèvent à 108 millions d'euros, en hausse de 54,2 %, soutenues par les ventes dans la région Reste du Monde (+37,1%), grâce à la poursuite de son déploiement géographique et de son utilisation dans l'hémisphère Sud. Beyfortus protège désormais les nourrissons dans plus de 45 pays.

Les ventes de **vaccins Grippe et COVID-19** reculent à 54 millions d'euros (-61,7 %), essentiellement en raison de base défavorables liés à des ventes exceptionnelles en 2025 issues d'une utilisation tardive de la saison aux États-Unis et en Europe, et d'une baisse des ventes dans l'hémisphère Sud, les ventes réalisées dans la région Reste du Monde ayant baissé à 41 millions d'euros, soit -39,7%.

Résultat opérationnel des activités

Au T2 2026, le résultat opérationnel des activités du segment Biopharma s'élève à 3 275 millions d'euros (+35,6 % à TCC, et +33,5 % à données publiées), à comparer à 2 454 millions d'euros au T2 2025. Le ratio du résultat opérationnel des activités sur le chiffre d'affaires s'élève à 28,3 %, soit une hausse de 3,7 pp (28,2 % à données publiées, +3,6 pp). Cette hausse du ratio s'explique avant tout par la progression de la marge brute des activités et du levier opérationnel, partiellement compensée par l'augmentation des autres charges d'exploitation due à l'augmentation de la quote-part de bénéfice due à Regeneron. Au S1 2026, le résultat opérationnel des activités du segment Biopharma s'élève à 6 230 millions d'euros (+22,2 % à TCC et +16,5 % à données publiées), à comparer à 5 347 millions d'euros au S1 2025. Le ratio du résultat opérationnel des activités sur le chiffre d'affaires s'élève à 28,4 %, soit une augmentation de 1,5 pp (28,2 % à données publiées, +1,3 pp).

Actualisation du pipeline

Le pipeline de Sanofi compte 61 projets dans trois aires thérapeutiques principales (Immunologie, Maladies Rares, et Vaccins), mais aussi, de manière sélective en Neurologie et en Oncologie, dont 36 nouveaux médicaments et vaccins potentiels. La section suivante souligne les avancées significatives réalisées du pipeline des projets en phase finale et intermédiaire depuis le communiqué de presse précédent.

Faits marquants

Approbations réglementaires	Dupixent – UCS enfant (US) Tziel – DT1 stade 3 (US) Wayrilz – PTI (JP) Sarclisa sous-cutané – MM (US, UE, JP) Cenrifki – SEP-SP (UE)
Acceptations de soumissions réglementaires	Dupixent – RFA (JP) venglustat – MG3 (US, UE, JP)
Résultats de phase 3	Dupixent - LSC - critère d'évaluation principal non satisfait amlitelimab - DA (ESTUARY) - résultats d'efficacité positifs Nexvazyme - maladie de Pompe infantile - critère d'évaluation principal satisfait
Désignations réglementaires	venglustat – MG3 – examen prioritaire (US) Redemplo - hypertriglycémie sévère - médicament innovant (CN) SP0335 - grippe, H5 pandémie - procédure accélérée (US) SP0340 - MPVH+VRS - procédure accélérée (US)

La liste des changements du pipeline figure dans la présentation investisseurs des résultats du deuxième trimestre 2026, dans l'annexe du pipeline.

Immunologie

Dupixent (dupilumab)

- L'US Food and Drug Administration (FDA) a approuvé Dupixent pour le traitement de l'UCS chez les enfants âgés de deux à 11 ans qui restent symptomatiques malgré un traitement par antihistaminique H1. Cette mesure étend l'approbation existant déjà pour Dupixent chez les adultes et les adolescents âgés de 12 ans et plus atteints d'UCS.

L'approbation est basée principalement sur les données du programme LIBERTY-CUPID d'études cliniques. Cela comprend l'extrapolation des données d'efficacité et de sécurité d'emploi de deux études de phase 3 (Étude A et Étude C ; identifiant d'étude clinique : NCT04180488) chez certains adultes et adolescents âgés de 12 ans et plus atteints d'UCS complétées par des données pharmacocinétiques de l'étude CUPIDKids (identifiant d'étude clinique : NCT05526521) de phase 3 à bras unique chez des enfants âgés de deux à 11 ans atteints d'UCS. L'Étude B (identifiant d'étude clinique : NCT04180488) a fourni des données supplémentaires de sécurité d'emploi et a évalué Dupixent chez des patients âgés de 12 ans et plus qui répondaient insuffisamment ou étaient intolérants au traitement par anti-IgE et présentaient des symptômes malgré la prise d'antihistaminiques. La sécurité d'emploi chez les enfants âgés de deux à 11 ans atteints d'UCS a été étayée par des données provenant de patients pédiatriques dans d'autres indications thérapeutiques. En plus des États-Unis, Dupixent est approuvé pour l'UCS chez certains enfants âgés de deux à 11 ans dans l'UE et dans d'autres juridictions à travers le monde et actuellement en cours d'examen réglementaire au Japon.

- Lors de la publication des résultats du T1 2025 le 24 avril 2025, Sanofi a communiqué l'acceptation par l'Agence européenne des médicaments (EMA) de Dupixent pour le traitement de la pemphigoïde bulleuse, maladie cutanée rare. Suite à des commentaires formulés par l'EMA à propos de l'examen en cours du Dupixent pour cette indication, Sanofi a décidé de retirer sa soumission réglementaire. Le Dupixent est autorisé pour cette indication aux États-Unis et au Japon.
- Les deux études de phase 3 du programme clinique LIBERTY-LSC, STYLE 1 (identifiant de l'étude clinique : NCT06687967) et STYLE 2 (identifiant de l'étude clinique : NCT06687980), évaluant Dupixent dans le traitement du lichen simplex chronique (LSC), n'ont pas satisfait leurs critères d'évaluation principaux de réduction des démangeaisons par rapport au placebo. Le LSC est une affection cutanée chronique caractérisée par des démangeaisons persistantes et sévères. Les données de sécurité de ces études étaient globalement conformes au profil de sécurité connu de Dupixent. À la suite de ces résultats, Sanofi et Regeneron vont procéder à une analyse approfondie de ces données, qu'ils prévoient de présenter lors d'un prochain congrès médical.

Tziel/Teizeild (teplizumab)

La FDA a accordé une approbation accélérée à Tziel pour ralentir le déclin de la production endogène (propre) d'insuline chez les enfants âgés de huit à 17 ans récemment diagnostiqués avec un DT1 de stade 3.

L'approbation s'appuie sur les données de l'étude PROTECT de phase 3 (identifiant de l'étude clinique : NCT03875729), qui évalue la fonction des cellules bêta par un ralentissement significatif de la diminution des taux moyens de C-peptide, critère d'évaluation substitutif raisonnablement susceptible de prédire un bénéfice clinique, ainsi que sur les données du programme de développement clinique plus large ayant inclus plus de 900 patients ayant reçu Tziel. La poursuite de l'approbation pour cette indication pourra être subordonnée à la vérification et à la description du bénéfice clinique dans une ou plusieurs études confirmatoires. L'étude confirmatoire BETA-PRESERVE de phase 3 (identifiant de l'étude clinique : NCT07088068) a été initiée et est actuellement en cours de recrutement.

En avril 2026, la FDA avait étendu l'indication pour retarder l'apparition du DT1 de stade 3 chez les adultes et les enfants âgés de huit ans et plus atteints de DT1 de stade 2, afin d'inclure les enfants âgés d'un an et plus. Tziel est également approuvé pour retarder l'apparition du DT1 au stade 3 chez les adultes et les enfants âgés de huit ans et plus atteints de DT1 au stade 2 dans l'UE (sous le nom Teizeild), et dans d'autres juridictions à travers le monde. Tziel avait précédemment été désigné par la FDA comme thérapie innovante et s'est vu accorder la désignation de médicament orphelin, réservée aux médicaments expérimentaux traitant des maladies rares affectant moins de 200 000 personnes aux États-Unis.

amlitelimab (AcM OX40L)

Suite à l'évaluation stratégique du pipeline en cours, il a été décidé de ne pas poursuivre la soumission réglementaire d'amlitelimab. Sanofi a conclu que l'ensemble des données d'efficacité et de sécurité générées à ce jour ne justifie pas la

poursuite du développement d'amlitelimab dans la DA. Bien que l'étude ESTUARY d'extension à long terme de phase 3 (identifiant de l'étude clinique : NCT06407934) ait montré un maintien durable de la réponse clinique sans rechute chez des patients âgés de 12 ans et plus atteints de DA modérée à sévère, ainsi qu'un profil de sécurité en cours de caractérisation venant conforter les données précédentes, amlitelimab n'apporterait pas d'amélioration cliniquement significative par rapport au standard de soins actuel chez les patients atteints de DA. En conséquence, le programme de développement sera interrompu.

itepekimab (AcM IL33)

À la suite d'une évaluation complète des résultats des deux études de phase 3 menées dans le cadre de la BPCO, AERIFY 1 (identifiant de l'étude clinique : NCT04701983) et AERIFY 2 (identifiant de l'étude clinique : NCT04751487) dont les résultats ont été communiqués en mai 2025, et compte tenu de l'évolution du paysage concurrentiel, Sanofi et son partenaire Regeneron ont décidé de mettre fin au développement d'itepekimab dans le traitement de la BPCO. En conséquence, les programmes de développement seront interrompus, y compris toutes les études portant sur la polyposse naso-sinusienne.

balinatunfib (inhibiteur du TNF)

Une analyse intermédiaire des études en cours de phase 2 de balinatunfib pour la maladie de Crohn (référence de l'étude clinique : NCT06637631) et pour la rectocolite hémorragique (référence de l'étude clinique : NCT06867094), a montré que ces dernières n'ont pas satisfait aux attentes internes d'efficacité sur des critères d'évaluation cliniques et/ou le critère d'évaluation principal de rémission clinique. En conséquence, les études ne seront pas poursuivies et le programme de développement sera interrompu.

Maladies rares

Nexviazyme (avalglucosidase alfa)

Les résultats positifs de l'étude à bras unique et en ouvert Baby-COMET de phase 3 (identifiant de l'étude clinique : NCT04910776), ont démontré que Nexviazyme (avalglucosidase alfa) a atteint son critère d'évaluation principal de proportion de patients pédiatriques naïfs de traitement âgés de six mois et moins atteints de la maladie de Pompe infantile (MPI), vivants et sans ventilation invasive à 52 semaines de traitement. De plus, l'étude a atteint tous ses critères d'évaluation secondaires. Dans l'étude Baby-COMET, Nexviazyme a été bien toléré et le profil de sécurité était cohérent avec le profil établi du médicament. Ces données viendront étayer une demande d'extension d'indication aux États-Unis, attendue au cours du second semestre 2026.

La maladie de Pompe est une maladie neuromusculaire rare, héréditaire/génétique et évolutive, causée par un déficit en enzyme alpha-glucosidase acide, qui affecte la fonction musculaire dans l'ensemble de l'organisme. La MPI constitue la forme la plus agressive de cette maladie, caractérisée par une progression rapide des symptômes au cours des premiers mois de vie. En l'absence de traitement, la MPI entraîne de graves complications, potentiellement mortelles, touchant le cœur, la respiration et la motricité.

Nexviazyme est approuvé dans plusieurs pays pour le traitement des personnes vivant avec la maladie de Pompe, les indications spécifiques variant selon les pays. Aux États-Unis, Nexviazyme a été approuvé en 2021 pour le traitement de la maladie de Pompe à début tardif (MPT) chez les patients âgés d'un an et plus. Au sein de l'UE, où le médicament est commercialisé sous le nom de Nexviadyme, il a été approuvé en 2022 comme traitement enzymatique substitutif à long terme des patients atteints de la maladie de Pompe (MPI et MPT).

Wayrilz (rilzabrutinib)

Le ministère japonais de la Santé, du Travail et des Affaires sociales (MHLW) a accordé une autorisation de mise sur le marché et de fabrication de Wayrilz, pour le traitement de la thrombocytopénie immunitaire (TPI) persistante ou chronique chez les patients qui ne répondent pas suffisamment aux autres traitements ou ayant une tolérabilité considérée comme problématique. Wayrilz permettrait de traiter les causes sous-jacentes de la maladie grâce à une modulation multi-immune ciblant des voies clés du système immunitaire. L'approbation de Wayrilz repose sur l'étude pivot LUNA 3 de phase 3 (identifiant d'étude clinique : NCT04562766), dans laquelle Wayrilz a satisfait aux critères d'évaluation principaux et secondaires, montrant un effet positif sur le maintien du taux de plaquettes et sur d'autres symptômes. Wayrilz est étudié dans plusieurs autres maladies rares, dont la maladie liée aux IgG4 (IgG4-RD), l'anémie hémolytique auto-immune chaude (AHAlc), et la drépanocytose. Le Japon a désigné Wayrilz comme médicament orphelin pour la TPI, l'IgG4-RD, et l'AHAlc.

Myqorzo (aficamten)

En mai, Cytokinetics, concédant de licence de Sanofi pour le Myqorzo en Chine, a annoncé les résultats préliminaires positifs de l'étude ACACIA-HCM de phase 3 (identifiant d'étude clinique : NCT06081894) de Myqorzo chez des patients ayant une cardiomyopathie hypertrophique non obstructive symptomatique. L'étude a satisfait aux deux critères d'évaluation principaux, démontrant des améliorations statistiquement significatives entre le début de l'étude et la semaine 36 par rapport au placebo, tant au niveau du score clinique global du questionnaire de Kansas City sur la cardiomyopathie que de la performance maximale à l'effort. De plus, des améliorations statistiquement significatives par rapport au placebo ont été observées pour les critères d'évaluation secondaires clés, notamment la proportion de participants présentant une amélioration de leur classe fonctionnelle selon la New York Heart Association, le score z composite de l'efficacité ventilatoire et de la capacité d'effort maximale, ainsi que le NT-proBNP, un biomarqueur de risque cardiaque. Aucun nouveau signal de sécurité n'a été identifié. Ces résultats devraient constituer la base d'une soumission réglementaire en Chine en 2027.

Redemplo (plozasiran)

En Chine, Redemplo a obtenu la désignation de traitement innovant pour la réduction des niveaux de triglycérides chez des patients adultes atteints d'hypertriglycéridémie sévère ayant comme base un contrôle alimentaire, selon l'étude AROAPOC3-2001 de phase 2b (SHASTA-2) (identifiant d'étude clinique : NCT04720534). En Grande Chine, Sanofi va commercialiser Redemplo dans le cadre d'un accord conclu avec Arrowhead. En 2025, Sanofi avait acheté ces droits à Visirna, une filiale détenue majoritairement par Arrowhead et créée pour développer et commercialiser quatre médicaments du

portefeuille cardiométabolique d'Arrowhead en Grande Chine. Sanofi prévoit de lancer rapidement Redempro pour la réduction des taux de triglycérides chez les patients adultes atteints du syndrome de chylomicroémie familiale (SCF). Le SCF est une maladie sévère et rare qui entraîne des taux de triglycérides pouvant être dix à cent fois supérieurs à la normale, et par conséquent un risque considérablement accru de développer une pancréatite aiguë, récidivante et potentiellement mortelle.

venglustat (inhibiteur de la glucosylcéramide synthase)

La FDA a accordé l'examen prioritaire pour la demande de nouveau médicament de venglustat pour le traitement de la maladie de Gaucher de type 3 (MG3), un trouble rare de conservation lysosomale. L'examen prioritaire est accordé aux soumissions réglementaires visant l'approbation de traitements susceptibles de fournir des améliorations significatives dans le traitement, le diagnostic ou la prévention d'affections graves. Si approuvé, venglustat deviendrait le premier traitement disponible aux US pour traiter les manifestations neurologiques progressives associées à la MG3 et élargir le portefeuille d'options thérapeutiques de Sanofi pour les patients atteints de maladies de surcharge lysosomale. La date d'action cible pour la décision de la FDA est le 25 novembre 2026. La demande est étayée par des données positives issues de l'étude LEAP2MONO de phase 3 (identifiant de l'étude clinique : NCT05222906). Le venglustat a déjà obtenu de la FDA la désignation de thérapie innovante et la désignation de procédure accélérée pour son potentiel dans la MG3, ainsi que la désignation de médicament orphelin pour la MG3 aux US, UE et Japon. Venglustat est aussi en cours d'examen réglementaire pour la MG3 dans l'UE et au Japon. Précédemment, dans la maladie de Fabry, autre maladie rare, venglustat n'a pas satisfait au critère d'évaluation principal dans l'étude PERIDOT de phase 3 (identifiant d'étude clinique : NCT05206773) et n'a également pas satisfait au critère d'évaluation principal dans l'étude CARAT de phase 3 (identifiant d'étude clinique : NCT05280548). Les études d'extension à long terme PERIDOT et CARAT sont poursuivies.

Oncologie

Sarclisa (isatuximab)

- La Commission européenne (CE) a approuvé Sarclisa par voie sous-cutanée (SC), à dose fixe de 1400 mg, en combinaison avec des schémas thérapeutiques de référence, pour le traitement des patients atteints de myélome multiple (MM) dans toutes les indications existantes de la formulation intraveineuse (IV) de Sarclisa. Sarclisa peut être administré par injection manuelle, ou via un injecteur portable CirCliq®, un injecteur automatique développé à l'aide de la plateforme enFuse®, pour administrer Sarclisa par voie SC en appuyant sur un bouton, à l'aide d'une aiguille dissimulée et rétractable, plus courte, et plus fine, offrant une flexibilité d'administration au domicile des patients ou en ambulatoire.

Sarclisa IV est actuellement approuvé sous quatre indications dans l'UE, incluant l'association avec bortezomib, lénalidomide et dexaméthasone (VRd), dans le MM nouvellement diagnostiqué (MMND) non éligible à la greffe et éligible à la greffe. Dans le MM en rechute et/ou réfractaire (R/R), Sarclisa est approuvé en association avec pomalidomide et dexaméthasone (Pd) ou avec carfilzomib et dexaméthasone. L'approbation de Sarclisa SC est fondée sur les résultats de l'étude pivot IRAKLIA de phase 3 (identifiant d'étude clinique : NCT05405166) dans le MM R/R, qui a démontré la non-infériorité de la formulation SC par rapport à l'IV, ainsi que sur des études supplémentaires. Chez les patients de pays où l'administration à domicile était autorisée, la durée médiane d'injection de Sarclisa SC via un injecteur portable était identique, entre l'administration en clinique et l'administration à domicile (13 minutes).

- Le MHLW a accordé l'approbation pour la formulation SC de Sarclisa en association avec des schémas thérapeutiques standard approuvés pour le traitement du myélome multiple MM. Les indications approuvées pour Sarclisa SC au Japon comprennent l'association avec Pd, ou avec carfilzomib pour le traitement du MM R/R et l'association avec VRd, pour le traitement des patients adultes atteints de MMND. Une demande d'autorisation de mise sur le marché pour l'injecteur portable CirCLIQ, soumise par Enable Injections, est en cours d'examen au Japon. L'approbation ci-dessus s'appuie aussi sur les résultats de l'étude IRAKLIA de phase 3, ainsi que sur des études de soutien. Au Japon, Sarclisa IV est actuellement approuvé dans cinq indications, y compris en association avec VRd dans le MMND, ainsi que pour quatre schémas thérapeutiques différents dans le MM R/R (en association avec Pd, en association avec carfilzomib et dexaméthasone, en association avec dexaméthasone seule, ou en monothérapie).
- La FDA a approuvé Sarclisa Escena par voie SC en association avec des schémas thérapeutiques de référence pour le traitement des patients atteints de MM dans toutes les indications existantes de la formulation IV de Sarclisa. Avec cette approbation, Sarclisa Escena est le premier traitement anticancéreux à être administré à la fois à l'aide d'un injecteur portable et par administration SC manuelle. Comme dans d'autres pays, l'autorisation de la FDA s'appuie sur plusieurs études, dont l'étude pivot IRAKLIA de phase 3, qui a démontré que Sarclisa Escena administrée par voie SC à l'aide d'un injecteur portable présentait une efficacité, une pharmacocinétique et un profil de sécurité similaires à ceux de la perfusion IV, ainsi qu'un temps d'administration significativement plus court, avec moins de réactions liées à la perfusion. L'approbation de Sarclisa Escena avec l'injecteur portable CirCLIQ d'Enable Injections offre la possibilité de transformer l'expérience globale des patients dans le traitement du MM. L'injecteur portable CirCLIQ peut simplifier le processus d'administration pour les professionnels de santé, offrant la possibilité de réduire la charge physique pour le personnel infirmier grâce à un dispositif mains libres, tout en leur laissant davantage de temps pour le suivi des patients et les interactions avec eux.

Sarclisa est actuellement approuvé dans trois indications aux US, y compris en association avec VRd chez les patients atteints de MMND non éligibles à une greffe de cellules souches autologues. Dans le MM R/R, Sarclisa est approuvé en association avec Pd chez les patients qui ont reçu au moins deux traitements antérieurs, y compris lénalidomide et un inhibiteur du protéasome et qui ont rechuté sous le dernier traitement, ainsi qu'en association avec carfilzomib et dexaméthasone chez les patients qui ont reçu une à trois lignes de traitement antérieures.

- Une demande d'autorisation de mise sur le marché pour Sarclisa SC administré par injection manuelle est actuellement en cours d'examen en Chine.

Neurologie

Cenrifki (tolebrutinib)

La CE a approuvé Cenrifki pour le traitement de la sclérose en plaques secondairement progressive (SEP-SP) sans rechutes au cours des 2 dernières années. Cette approbation fait suite à l'avis positif du Comité des médicaments à usage humain de l'EMA. Elle est fondée sur les résultats de l'étude HERCULES de phase 3 (identifiant de l'étude clinique : NCT04411641) menée chez des patients atteints de SEP-SP sans rechutes, appuyée par les données des études GEMINI 1 (identifiant de l'étude clinique : NCT04410978) et GEMINI 2 (identifiant de l'étude clinique : NCT04410991) de phase 3 chez des patients atteints de SEP récurrente. L'étude HERCULES a démontré que Cenrifki retardait significativement l'apparition de la progression du handicap chez les patients atteints de SEP-SP sans rechutes. L'atteinte hépatique induite par un médicament constitue un risque identifié de sécurité d'emploi de Cenrifki. Le respect strict des exigences de surveillance du foie et la prise en charge rapide d'une élévation des enzymes hépatiques sont importants pour atténuer le risque d'atteintes hépatiques induites par un médicament. Sanofi rendra Cenrifki disponible commercialement en Allemagne cette année, en étroite collaboration entre les équipes médicales locales, les spécialistes traitant la SEP et leurs patients, le tout soutenu par le programme requis de gestion des risques et un solide programme d'accompagnement des patients.

riliprubart (AcM C1s)

En juin, il a été annoncé que l'étude MOBILIZE (identifiant de l'étude clinique : NCT06290128) de phase 3 évaluant riliprubart chez des patients atteints de polyneuropathie inflammatoire démyélinisante chronique (PIDC) réfractaire au traitement recommandé sera interrompue. Cette décision fait suite à une analyse intermédiaire réalisée par un comité indépendant de surveillance des données, qui a déterminé que l'étude MOBILIZE ne démontrerait probablement pas une efficacité suffisante. Aucun signal de sécurité lié au riliprubart n'a été identifié dans le cadre de cette analyse intermédiaire. La poursuite des autres études cliniques en cours avec riliprubart, notamment l'étude VITALIZE de phase 3 (identifiant de l'étude clinique : NCT06290141) chez des patients atteints de PIDC traités par immunoglobulines intraveineuses a fait l'objet d'une évaluation. L'étude VITALIZE se poursuit comme prévu.

Vaccins

SP0335 (grippe H5 pandémique, vaccin inactivé adjuvanté)

La FDA a accordé la désignation de procédure accélérée au SP0335, candidat-vaccin inactivé et adjuvanté à base d'œufs, destiné à lutter contre la grippe H5 pandémique. Ce vaccin fait actuellement l'objet d'essais de phase 2. Sanofi a reçu un financement de la *Biomedical Advanced Research and Development Authority*, qui relève de l'*Administration for Strategic Preparedness and Response*, une division du ministère américain de la Santé et des Services sociaux, pour les travaux cliniques de phase précoce sur le SP0335, notamment l'adjuvant Matrix-M sous licence de Novavax.

SP0340 (métapneumovirus humain et virus respiratoire syncytial)

La FDA a accordé la désignation de procédure accélérée au SP0340, un candidat-vaccin bivalent à base de protéines destiné à la prévention des infections par le métapneumovirus humain (MPVH) et par le virus respiratoire syncytial (VRS) chez les personnes âgées. Ce vaccin fait actuellement l'objet d'une étude de phase 1.

Principales étapes prévues pour le pipeline

	Médicament/vaccin	Indication	Description
S2 2026	Dupixent	UCS enfants	décision réglementaire (JP)
	Nexviazyme	IOPD	soumission réglementaire (US)
	venglustat	MG3	décision réglementaire (US)
	efdoralprin alfa	emphysème lié à un déficit en alpha-1-antitrypsine	soumission réglementaire (US)
	Sarclisa	MM éligible à une greffe	données de phase 3
	Fluzone HD/Efluelda	grippe 50 ans +	décision réglementaire (US)
	SP0087	rage	décision réglementaire (UE) soumission réglementaire (US)
2027	Dupixent	RFA	décision réglementaire (JP)
	brivekimig	hydradénite suppurative	données de phase 2
	lunsekimig	asthme, haut risque	données de phase 2
	venglustat	MG3	décision réglementaire (UE, JP)
	fitusiran	hémophilie A/B	données de phase 3 (12 ans +) soumission réglementaire (UE, JP)
	frexalimab	SEP rémittente-récurrente	données de phase 3 soumission réglementaire
	riliprubart	polyneuropathie démyélinisante inflammatoire chronique	données de phase 3 soumission réglementaire (US, UE)
	Sarclisa	SC	décision réglementaire (CN)
		MM éligible à une greffe	soumission réglementaire (US)
	Myqorzo	cardiomyopathie hypertrophique non obstructive	soumission réglementaire (CN)
	Redemplo	hypertriglycémie sévère	soumission réglementaire (CN)
	Fluzone HD/Efluelda	grippe + 50 ans	décision réglementaire (UE)
	SP0202	maladie à pneumocoques	données de phase 3
	SP0218	fièvre jaune	données de phase 3
			soumission réglementaire (UE)
2028	Wayrilz	IgG4-RD	données de phase 3 soumission réglementaire (US, UE)
			données de phase 3 soumission réglementaire (US, UE)
		AHA1c	données de phase 3 soumission réglementaire (US, UE)
			données de phase 3 soumission réglementaire
	Sarclisa	MM indolent	données de phase 3 soumission réglementaire
	frexalimab	SPMS	données de phase 3 soumission réglementaire
	SP0202	maladie à pneumocoques	soumission réglementaire (US, UE)
	SP0218	fièvre jaune	soumission réglementaire (US)

La situation du pipeline de Sanofi au 30 juin 2026 est disponible sur le site Internet de Sanofi : <https://www.sanofi.com/fr/notre-science/notre-portefeuille>.

Actualisation de la stratégie de développement durable

Progrès de la GHU en matière d'accès aux soins et de renforcement des systèmes de santé

La Global Health Unit (GHU) de Sanofi vise à offrir un accès à un large portefeuille de médicaments dans les pays ayant les besoins médicaux non satisfaits les plus élevés. À cette fin, la GHU propose Impact® : une marque à but non lucratif qui propose des traitements de référence jugés essentiels par l'OMS, et produits par Sanofi.

Le portefeuille de médicaments Impact®, désormais disponible dans 30 pays¹, marque une étape importante dans l'expansion de l'accès à des médicaments de qualité dans les régions défavorisées à l'échelle mondiale. Cette étape illustre les progrès opérationnels de la GHU et contribue à la trajectoire vers la réalisation de l'objectif de fourniture de soins pour maladies non transmissibles à deux millions de patients d'ici 2030.

La GHU renforce également les systèmes de santé dans 40 pays défavorisés grâce à des partenariats stratégiques, atteignant 6,6 millions de bénéficiaires – dont 6,5 millions ont été dépistés pour les MNT, 1,1 million diagnostiqués, et près de 500 000 sont reliés à diverses options de soins (traitement médical, surveillance, services d'appui, etc.). Parallèlement, plus de 40 000 professionnels de santé et agents de santé de terrain ont été formés, et plus de 1 000 pharmacies, distributeurs et cliniques ont été soutenus pour améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.

Le programme AccesS Diabetes s'étend à l'Afrique du Sud et à l'Inde

Le programme AccesS Diabetes de Sanofi vise à lever les éventuels obstacles au traitement du diabète, par diverses initiatives de soutien aux patients, des actions visant à renforcer les capacités et les compétences, ainsi que par la fourniture d'insuline analogue de haute qualité, grâce à des partenariats avec diverses autorités publiques et parties prenantes afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque pays.

Sanofi a signé deux nouveaux accords, en Afrique du Sud et en Inde (État du Madhya Pradesh), marquant ainsi une expansion significative de ses initiatives d'élargissement des capacités et des compétences, mais aussi d'accès aux traitements antidiabétiques dans des régions caractérisées par d'importants besoins médicaux non satisfaits. Au Madhya Pradesh, le programme vise également à renforcer les dispositifs pour le diagnostic et le traitement des maladies rares.

Le programme AccesS pour le diabète est désormais déployé au Ghana, au Nigeria (États de Delta et Kano), en Afrique du Sud et en Inde (État du Madhya Pradesh).

La République démocratique du Congo approuve l'acoziborole, premier traitement à dose unique contre la maladie du sommeil

S'appuyant sur l'avis favorable rendu par l'EMA au premier trimestre 2026, la République démocratique du Congo a approuvé l'acoziborole, un traitement oral révolutionnaire à dose unique. À la suite d'études cliniques concluantes menées en RDC et en Guinée, cet enregistrement marque une avancée importante dans la lutte contre la trypanosomiasse humaine africaine à Gambiense.

Notes ESG

Pour la troisième année d'affilée, Sanofi figure dans le classement des entreprises les plus durables au monde établi par le magazine TIME², se classant deuxième du secteur pharmaceutique parmi plus de 5 000 entreprises évaluées.

Voici les derniers classements ESG attribués à Sanofi :

MSCI	SUSTAINALYTICS	CDP	ISS-ekom	FTSE4Good	ACCESS TO MEDICINE INDEX
Q2 2026					
= AA	= 13.1 Low risk	= Climate Change: A	= B	▲ 4.7/5	= 3.52/5
Q1 2026					
AA	13.1	A	B	4.5/5	3.52/5
Stable rating since last quarter	Third among 402 pharmaceutical companies	Recognized for the fifth consecutive year on the CDP's Climate Change Leadership Band	First decile of the 562 companies in the industry	Very high rating across the three pillars of ESG	Top three company

▲ vs. previous rating
▼ vs. previous rating

Scores assigned by the rating agencies are not equivalent.

¹ Par le biais d'autorisations d'enregistrement ou de licences d'importation

² TIME, <https://time.com/article/2026/06/23/worlds-most-sustainable-companies-2026/>.

Résultats financiers du T2 et de l'exercice 2026

Résultat net des activités¹

Sanofi affiche au T2 2026 un **chiffre d'affaires** de 11 597 millions d'euros, en hausse de 16,0 % (17,8 % à TCC), à comparer à un chiffre d'affaires de 9 994 millions d'euros au T2 2025. Au S1 2026, le chiffre d'affaires s'élève à 22 106 millions d'euros, en hausse de 11,1 % (15,7 % à TCC), contre 19 889 millions d'euros au S1 2025.

Au T2 2026, les **autres revenus** atteignent 703 millions d'euros, en baisse de 5,1 % (de 4,3 % à TCC), à comparer à 741 millions d'euros au T2 2025. Les ventes de vaccins non Sanofi distribués par VaxServe s'élèvent à 392 millions d'euros, soit un recul de 9,0 % (de 6,7 % à TCC). Les autres revenus comprennent en outre la vente de produits de santé grand public Opella sur certains marchés (124 millions d'euros), divers services de fabrication (108 millions d'euros), des redevances (49 millions d'euros) et des ventes d'approvisionnement à Opella (30 millions d'euros). Au S1 2026, les autres revenus s'élèvent à 1 438 millions d'euros, en baisse de 1,0 % (en hausse de 2,7 % à TCC) à comparer à 1 452 millions d'euros au S1 2025. Les ventes de vaccins non Sanofi distribués par VaxServe s'élèvent à 746 millions d'euros, en baisse de 11,4 % (de 5,6 % à TCC). Les autres revenus comprennent en outre divers services de fabrication (271 millions d'euros), la vente de produits de santé grand public Opella sur certains marchés (270 millions d'euros), des redevances (91 millions d'euros) et des ventes d'approvisionnement à Opella, etc. (60 millions d'euros).

Au deuxième trimestre, la **marge brute des activités** progresse de 21,6 % à 9 411 millions d'euros (+23,6 % à TCC), contre 7 742 millions d'euros au T2 2025. En raison des approbations réglementaires relatives à Sarclisa SC, Sanofi a pratiqué des reprises de provisions antérieures pour frais de fabrication d'un montant supérieur à 200 millions d'euros. Le taux de marge brute des activités est en progrès de 3,7 pp à 81,2 % (soit 81,3 % à TCC, +3,8 pp). L'amélioration de la marge, au T2, s'explique par l'amélioration du mix produits, et notamment par une augmentation de la proportion de médicaments touchant à la médecine de spécialité et aux maladies rares, ainsi que par la reprise de provision déjà mentionnée. Au S1 2026, la marge brute des activités s'élève à 17 599 millions d'euros, en hausse de 13,8 % (19,0 % à TCC) contre 15 460 millions d'euros au S1 2025. La reprise de la provision liée à Sarclisa SC contribue à cette progression à hauteur de moins de 200 millions d'euros. Le taux de marge brute des activités s'élève à 79,6 %, en hausse de 1,9 pp (80,0 % à TCC, en hausse de 2,3 pp).

Au T2 2026, les **frais de Recherche et Développement** (R&D) augmentent à 2 233 millions d'euros, soit une hausse de 17,0 % (+17,9 % à TCC), à comparer à 1 909 millions d'euros au T2 2025. Cette augmentation comprend plus de 200 millions d'euros de frais de désengagement liés à des décisions relatives au pipeline. Le ratio des charges de R&D sur le chiffre d'affaires augmente de 0,2 pp à 19,3 % (19,1 % à TCC, inchangé). Au S1 2026, les frais de R&D augmentent de 7,1 % à 3 980 millions d'euros (9,9 % à TCC), contre 3 717 millions d'euros au S1 2025. Le ratio des charges de R&D sur le chiffre d'affaires recule de 0,7 pp à 18,0 % (17,8 % à TCC, soit -0,9 pp).

Toujours au T2 2026, les **frais commerciaux et généraux** augmentent à 2 465 millions d'euros, soit +7,9 % (+9,0 % à TCC), à comparer à 2 284 millions d'euros au T2 2025. L'augmentation des frais commerciaux et généraux provient de la consolidation des récentes acquisitions : Blueprint (juillet 2025) et Dynavax (février 2026). Le ratio des frais commerciaux et généraux sur le chiffre d'affaires recule de 1,6 pp à 21,3 % (soit 21,2 % à TCC, -1,7 pp). Au S1 2026, les frais commerciaux et généraux progressent de 6,3 % à 4 792 millions d'euros (10,3 % à TCC) contre 4 506 millions d'euros au S1 2025, sous l'effet des mêmes facteurs. Le ratio des frais commerciaux et généraux sur le chiffre d'affaires recule de 1,0 pp à 21,7 % (21,6 % à TCC, en recul de 1,1 pp).

Les **dépenses opérationnelles** progressent de 12,0 % au T2 2026, à 4 698 millions d'euros (13,1 % à TCC), contre 4 193 millions d'euros au T2 2025. Au S1 2026, les dépenses opérationnelles progressent de 6,7 % à 8 772 millions d'euros (10,1 % à TCC) contre 8 223 millions d'euros au S1 2025.

Les **autres produits d'exploitation nets de charges** sont négatifs, au T2 2026, à -1 446 millions d'euros, en augmentation de 29,6 % (35,2 % à TCC) par comparaison au montant, également négatif, de -1 116 millions d'euros au T2 2025. Au S1 2026, les autres produits d'exploitation nets de charges s'établissent à -2 636 millions d'euros, en hausse de 35,7 % (46,8 % à TCC) contre -1 943 millions d'euros au S1 2025. Les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	T2 2026	T2 2025	S1 2026	S1 2025
Plus-values sur cessions d'actifs	203	115	241	343
dont cessions de médicaments/rationalisation du portefeuille	192	114	228	334
Redevances Amvuttra®	217	57	398	120
Divers	98	30	161	70
Total Autres produits d'exploitation	518	202	800	533
Alliance avec Regeneron :	(1 850)	(1 265)	(3 228)	(2 327)
(i) Quote-part (du bénéfice)/de la perte	(1 972)	(1 360)	(3 486)	(2 475)
(ii) Quote-part supplémentaire couvrant le coût de développement de Regeneron	291	272	594	494
(iii) Remboursement des frais de commercialisation à Regeneron	(169)	(177)	(336)	(346)
Divers	(114)	(53)	(208)	(149)
Total Autres charges d'exploitation	(1 964)	(1 318)	(3 436)	(2 476)
Total Autres produits d'exploitation nets de charges	(1 446)	(1 116)	(2 636)	(1 943)

¹ Voir l'Annexe 3 pour le compte de résultats consolidés; voir l'Annexe 8 pour les définitions des indicateurs financiers et l'Annexe 4 pour le passage du résultat net IFRS publié au résultat net des activités.

La **contribution des sociétés mises en équivalence** s'élève à 27 millions d'euros au deuxième trimestre 2026 (contre 29 millions d'euros au T2 2025) ; il s'agit essentiellement de la quote-part du résultat généré par Vixelis. EUROAPI et Opella sont uniquement intégrés aux comptes IFRS (voir ci-dessous le passage au résultat net des activités). Au S1 2026, la contribution des sociétés mises en équivalence s'élève à 74 millions d'euros, contre 77 millions d'euros au S1 2025 ; il s'agit essentiellement de la quote-part du résultat généré par Vixelis.

Le **résultat opérationnel des activités** augmente de 33,7 % au T2 2026, à 3 291 millions d'euros (+35,8 % à TCC), contre 2 461 millions d'euros au T2 2025. Le ratio du résultat opérationnel des activités sur le chiffre d'affaires augmente de 3,8 pp à 28,4 % (soit 28,4 % à TCC, +3,8 pp). Cette hausse du ratio s'explique avant tout par la progression de la marge brute des activités et du levier opérationnel (voir le paragraphe relatif aux dépenses opérationnelles ci-dessus), partiellement compensée par l'augmentation des autres charges d'exploitation due à l'augmentation de la quote-part de bénéfice due à Regeneron. Au S1 2026, le résultat opérationnel des activités s'élève à 6 258 millions d'euros, en augmentation de 16,7 % (22,3 % à TCC), à comparer à 5 363 millions d'euros au S1 2025. Le ratio du résultat opérationnel des activités sur le chiffre d'affaires augmente de 1,3 pp à 28,3 % (28,5 % à TCC, en hausse de 1,5 pp).

Les **charges financières nettes de produits** s'élèvent à 104 millions d'euros au T2 2026 (contre 59 millions d'euros au T2 2025), ce qui reflète une augmentation de la dette nette au cours du trimestre. Au S1 2026, les charges financières nettes de produits s'élèvent à 182 millions d'euros, contre 127 millions d'euros au S1 2025, ce qui reflète également une hausse de la dette nette au premier semestre.

Au T2 2026, le **taux d'imposition effectif** s'élève à 21,7 %, en hausse par rapport au taux de 19,5 % observé au T2 2025. De manière générale, le taux d'imposition effectif fluctue de trimestre en trimestre. Au S1 2026, le taux d'imposition effectif s'élève à 21,8 %, en légère hausse par rapport au taux de 21,0 % observé au S1 2025. Suite à des décisions prises sur le pipeline, Sanofi anticipe actuellement un taux d'imposition 2026 proche de 21 %.

Au T2 2026, le **résultat net des activités** s'établit à 2 501 millions d'euros, en hausse de 28,9 % (+31,0 % à TCC), contre 1 940 millions d'euros au T2 2025. Le ratio du résultat net des activités sur le chiffre d'affaires s'élève à 21,6 %, en hausse de 2,2 pp, (21,6 % à TCC, soit +2,2 pp). Au S1 2026, le résultat net des activités s'établit à 4 765 millions d'euros, en hausse de 14,8 % (20,4 % à TCC) contre 4 152 millions d'euros au S1 2025. Le ratio du résultat net des activités sur le chiffre d'affaires s'élève à 21,6 %, en hausse de 0,7 pp (21,7 % à TCC, en hausse de 0,8 pp).

Au T2 2026, le **bénéfice net par action des activités** (BNPA des activités) s'élève à 2,09 euros, soit une augmentation de 31,4 % à données publiées (33,3 % à TCC), à comparer à 1,59 euro au T2 2025. Le nombre moyen d'actions en circulation s'établit à 1 196,6 millions d'unités au T2 2026 (contre 1 217,1 millions d'unités au T2 2025). Au S1 2026, le BNPA des activités s'élève à 3,97 euros, en hausse de 17,1 % (22,7 % à TCC) contre 3,39 euros au S1 2025. Le nombre moyen d'actions en circulation s'établit à 1 200,4 millions d'unités au S1 2026, contre 1 225,5 millions d'unités au S1 2025.

Opella

Le 30 avril 2025, Sanofi et CD&R ont finalisé la transaction Opella, créant ainsi un leader mondial indépendant dans le domaine de la santé grand public. Sanofi conserve un intérêt significatif dans Opella, à travers une participation de 48,2 % dans OPAL JV Co., qui détient indirectement 100 % d'Opella. Bpifrance détient 1,8 % et CD&R le solde, soit 50,0 %. La transaction a été réalisée selon les conditions précédemment annoncées et Sanofi a perçu en trésorerie un produit net de 10,4 milliards d'euros. Pour faciliter l'évaluation continue de la valeur de la participation de Sanofi dans Opella, les données financières résumées d'Opella seront communiquées lors de la publication des résultats financiers du T2/S1 et du T4/exercice complet.

Passage du résultat net IFRS publié au résultat net des activités (voir Annexe 4)

Au S1 2026, le résultat net IFRS s'élève à 1 957 millions d'euros. Les principaux éléments exclus du résultat net des activités sont les suivants :

- 26 millions d'euros au titre du résultat net des activités abandonnées.
- Une charge d'amortissement des immobilisations incorporelles de 1 087 millions d'euros, dont 937 millions d'euros relatifs aux incorporels évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition (principalement Ayvakit pour 295 millions d'euros, Bioverativ pour 285 millions d'euros, Tzield pour 100 millions d'euros, Ablynx pour 82 millions d'euros, Rezurock pour 76 millions d'euros, Beyfortus pour 59 millions d'euros, Heplisav B pour 38 millions d'euros et Aventis pour 2 millions d'euros), ainsi que 45 millions d'euros relatifs aux incorporels provenant d'autres acquisitions, comptabilisés initialement au coût d'acquisition (licences/produits). Ces éléments n'ont pas d'impact sur la trésorerie de Sanofi.
- Une charge de dépréciation de 1 031 millions principalement liée à la dépréciation de l'actif incorporel relatif à amltelimab pour un montant de 952 millions d'euros.
- Une charge d'amortissement de 210 millions d'euros relative à la réévaluation des stocks liée aux acquisitions de Blueprint et Dynavax, comptabilisée dans la rubrique Coût des ventes.
- Des charges de restructuration et assimilé de 563 millions d'euros, englobant des coûts de plans sociaux pour 284 millions d'euros, des charges, gains ou pertes sur actifs pour 179 millions d'euros et des coûts d'acquisition et d'intégration pour 73 millions d'euros (principalement Dynavax et Blueprint).
- D'autres gains et pertes, et frais de litiges à hauteur de 95 millions d'euros.
- Un produit financier de 146 millions d'euros lié à la réévaluation des redevances estimées sur les ventes futures de Beyfortus aux États-Unis.
- L'impact fiscal des éléments ci-dessus, à hauteur de 423 millions d'euros, dont 198 millions d'euros d'impôts différés liés aux charges d'amortissement et de dépréciation des immobilisations incorporelles et 89 millions d'euros liés aux coûts de restructuration et assimilé.

- La ligne Autres éléments comprend la quote-part de Sanofi dans le résultat des entreprises associées OPAL JV Co et EUROAPI.

Cash-flow

Au S1 2026, après prise en compte d'une variation du fonds de roulement net de -412 millions d'euros et de dépenses d'investissement de -967 millions d'euros, le cash-flow libre avant restructuration, acquisitions et cessions s'élève à 4 308 millions d'euros. Après prise en compte des paiements liés à la restructuration et autres éléments similaires (-411 millions d'euros), aux acquisitions¹ (-534 millions d'euros) et au produit des cessions¹ (361 millions d'euros), le cash-flow libre² s'établit à 3 724 millions d'euros.

En avril, Sanofi a fixé les conditions d'une émission obligataire de 2,3 milliards d'euros, répartie en trois tranches : 1 000 millions d'euros d'obligations à taux fixe, échéance mai 2029, portant intérêt au taux annuel de 3,00% ; 650 millions d'euros d'obligations à taux fixe, échéance mai 2033, portant intérêt au taux annuel de 3,375% ; et 650 millions d'euros d'obligations à taux fixe, échéance mai 2037, portant intérêt au taux annuel de 3,75%. Les obligations ont été émises dans le cadre du programme Euro Medium Term Note de Sanofi. Sanofi affectera le produit net de l'émission aux besoins généraux de l'entreprise.

Dettes nettes

Incluant principalement l'acquisition de Dynavax pour -1 635 millions d'euros, l'impact du rachat d'actions propres de -1 009 millions d'euros, le paiement du dividende de -4 923 millions d'euros, l'impact des fluctuations de change sur la dette nette (-194 millions d'euros) et le flux de trésorerie net lié à la transaction Opella pour -220 millions d'euros, la variation de la dette nette s'élève à -4 525 millions d'euros. Ainsi, la dette nette augmente, passant de 10 988 millions d'euros au 1er janvier 2026 (après l'ajustement dû à l'amendement IFRS 9 à l'ouverture) à 15 513 millions d'euros au 30 juin 2026 (après prise en compte de 6 350 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie).

Rendement des actionnaires

Le 29 avril 2026, l'assemblée générale annuelle des actionnaires a approuvé la proposition de dividende de 4,12 euros par action au titre de 2025, marquant la 31^e année consécutive d'augmentation du dividende. Sanofi a également réalisé en 2026 un programme de rachat d'actions d'un montant de 1 milliard d'euros, en vue de leur annulation. Ce programme a été achevé en avril 2026.

Relations médias

Sandrine Guendoul	+33 6 25 09 14 25	sandrine.guendoul@sanofi.com
Evan Berland	+1 215 432 0234	evan.berland@sanofi.com
Léo Le Bourhis	+33 6 75 06 43 81	leo.lebourhis@sanofi.com
Victor Rouault	+1 617 356 4751	victor.rouault@sanofi.com
Timothy Gilbert	+1 516 521 2929	timothy.gilbert@sanofi.com
Léa Ubaldi	+33 6 30 19 66 46	lea.ubaldi@sanofi.com
Ekaterina Pesheva	+1 617 685 5300	ekaterina.pesheva@sanofi.com
Laura Romby	+33 6 74 16 74 29	laura.romby@sanofi.com

Relations investisseurs

Thomas Kudsk Larsen	+44 7545 513 693	thomas.larsen@sanofi.com
Alizé Kaisserian	+33 6 47 04 12 11	alize.kaisserian@sanofi.com
Keita Browne	+1 781 249 1766	keita.browne@sanofi.com
Nathalie Pham	+33 7 85 93 30 17	nathalie.pham@sanofi.com
Nina Goworek	+1 908 569 7086	nina.goworek@sanofi.com
Thibaud Châtelet	+33 6 80 80 89 90	thibaud.chatelet@sanofi.com
Yun Li	+33 6 84 00 90 72	yun.li3@sanofi.com

¹ N'excédant pas 500 millions d'euros par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

² Le cash-flow libre est un indicateur non-IFRS (voir définition à l'Annexe 8).

Annexes

Annexe 1	Chiffre d'affaires consolidé par médicament/vaccin et zone géographique	16
Annexe 2	Résultat net des activités	18
Annexe 3	Comptes de résultat consolidés	20
Annexe 4	Passage du résultat net IFRS publié au résultat net des activités	21
Annexe 5	Variation de l'endettement net et synthèse des flux de trésorerie consolidés	22
Annexe 6	Bilans consolidés simplifiés	23
Annexe 7	Sensibilité aux devises	24
Annexe 8	Définitions des indicateurs non-IFRS	25
Annexe 9	Tableau de bord « Développement durable »	27

Annexe 1 : Chiffre d'affaires de T2 2026 par médicament/vaccin et zone géographique

T2 2026 (en millions d'euros)	Total chiffre d'affaires	Variation à TCC	Variation en publié	États-Unis	Variation à TCC	Europe	Variation à TCC	Reste du Monde	Variation à TCC
Immunologie									
Dupixent	5 154	+37,6 %	+34,5 %	3 899	+42,8 %	583	+19,4 %	672	+26,9 %
Kevzara	177	+35,1 %	+32,1 %	122	+50,6 %	40	+11,4 %	15	+6,3 %
Maladies Rares									
ALTUVIIIIO (*)	349	+23,7 %	+19,9 %	305	+31,5 %	—	— %	44	-11,3 %
Fabrazyme	258	+0,4 %	-1,9 %	132	+5,5 %	70	— %	56	-9,1 %
Nexviazyme/Nexviadyme (*)	218	+15,6 %	+13,5 %	112	+19,8 %	75	+10,3 %	31	+14,3 %
Ayvakit (*)	190	— %	— %	168	— %	22	— %	—	— %
Cerezyme	166	-4,6 %	-4,0 %	45	+4,5 %	61	+1,7 %	60	-15,9 %
Alprolix	163	+15,9 %	+12,4 %	113	+3,6 %	—	— %	50	+57,6 %
Myozyme	108	-22,9 %	-22,9 %	40	-7,0 %	28	-39,6 %	40	-20,4 %
Cerdelga	94	+20,0 %	+17,5 %	54	+30,2 %	36	+6,1 %	4	+25,0 %
Cablivi (*)	85	+23,2 %	+23,2 %	48	+40,0 %	32	+6,7 %	5	— %
Eloctate	84	+33,8 %	+29,2 %	40	-6,7 %	—	— %	44	+125,0 %
Aldurazyme	80	+17,4 %	+15,9 %	18	+11,8 %	21	-4,5 %	41	+36,7 %
Xenpozyme (*)	64	+18,5 %	+18,5 %	24	+13,6 %	22	— %	18	+70,0 %
Wayrilz (*)	17	— %	— %	17	— %	—	— %	—	— %
Qfitlia (*)	7	+600,0 %	+600,0 %	7	+600,0 %	—	— %	—	— %
Myqorzo (*)	2	— %	— %	—	— %	—	— %	2	— %
Oncologie									
Sarclisa (*)	187	+35,7 %	+33,6 %	73	+27,6 %	56	+31,0 %	58	+52,5 %
Jevtana	70	+10,6 %	+6,1 %	47	— %	—	-100,0 %	23	+50,0 %
Autres médicaments									
Lantus	394	-7,0 %	-7,5 %	161	-17,1 %	73	-2,7 %	160	+3,9 %
Toujeo	354	+4,4 %	+4,7 %	63	+8,3 %	125	-2,4 %	166	+8,6 %
Plavix	216	-5,7 %	-5,7 %	1	0,0 %	20	-9,1 %	195	-5,4 %
Lovenox	180	-15,8 %	-13,9 %	3	-66,7 %	95	-17,7 %	82	-10,0 %
Praluent	164	+19,0 %	+19,7 %	—	— %	134	+23,4 %	30	+3,3 %
Rezurock (*)	163	+25,0 %	+23,5 %	112	+7,5 %	29	+114,3 %	22	+81,8 %
Thymoglobulin	137	+10,3 %	+8,7 %	87	+8,6 %	10	— %	40	+17,1 %
Aprovel	114	+9,8 %	+11,8 %	—	-100,0 %	17	0,0 %	97	+14,5 %
Soliqua/iGlarLixi	86	+30,3 %	+30,3 %	29	+45,0 %	12	-7,7 %	45	+36,4 %
Multaq	71	-8,9 %	-10,1 %	63	-8,5 %	3	+50,0 %	5	-33,3 %
Apidra	70	+1,4 %	+1,4 %	—	-100,0 %	24	-11,5 %	46	+17,5 %
Synvisc	58	-3,4 %	-1,7 %	38	+11,1 %	5	+25,0 %	15	-36,8 %
Tzield/Teizeild (*)	23	+33,3 %	+27,8 %	21	+31,3 %	2	— %	—	-50,0 %
Autres	835	-9,8 %	-9,9 %	87	-31,5 %	250	-12,6 %	498	-2,9 %
Ventes Industrielles	109	-25,5 %	-26,8 %	6	+600,0 %	102	-28,1 %	1	-150,0 %
Vaccins									
Vaccins polio / pertussis / hib et rappels, incl. Heplisav B (**)	700	+1,4 %	+1,0 %	258	+77,2 %	108	-12,9 %	334	-21,2 %
Vaccins Méningite, Voyageurs et Endémiques	287	-5,9 %	-6,5 %	140	-3,4 %	58	+16,0 %	89	-19,3 %
Vaccin VRS (Beyfortus) (**)	108	+54,2 %	+50,0 %	19	+533,3 %	7	— %	82	+37,1 %
Vaccins contre la grippe, COVID-19 (**)	54	-61,7 %	-61,7 %	(7)	-125,9 %	20	-56,5 %	41	-39,7 %
Biopharma	11 597	+17,8 %	+16,0 %	6 344	+33,5 %	2 141	+1,3 %	3 112	+3,7 %
Lancements Pharma (*)	1 305	+48,3 %	+45,5 %	887	+58,3 %	238	+35,2 %	180	+25,0 %
Lancements (*), (**)	1 530	+61,1 %	+57,9 %	1 019	+81,1 %	245	+33,9 %	266	+30,0 %

Annexe 1 : Chiffre d'affaires de S1 2026 par médicament/vaccin et zone géographique

S1 2026 (en millions d'euros)	Total chiffre d'affaires	Var. TCC	Var. Publiée	États- Unis	Var. TCC	Europe	Var. TCC	Reste du Monde	Var. TCC
Immunologie									
Dupixent	9 324	+34,4 %	+27,5 %	6 922	+39,5 %	1 146	+20,9 %	1 256	+20,8 %
Kevzara	301	+28,6 %	+22,9 %	207	+45,7 %	73	+10,8 %	21	-20,7 %
Maladies Rares									
ALTUVIIIIO (*)	674	+32,3 %	+24,4 %	576	+34,4 %	—	— %	98	+20,9 %
Fabrazyme	523	+4,0 %	-0,4 %	256	+4,6 %	138	+2,2 %	129	+4,6 %
Nexviazyme/Nexviadyme (*)	426	+14,5 %	+10,1 %	211	+15,4 %	152	+15,2 %	63	+10,0 %
Ayvakit (*)	367	— %	— %	322	— %	44	— %	1	— %
Cerezyme	352	-1,7 %	-3,0 %	86	+1,1 %	126	+5,0 %	140	-8,5 %
Alprolix	282	-1,6 %	-7,5 %	215	-4,2 %	—	— %	67	+7,7 %
Myozyme	220	-18,2 %	-20,0 %	77	-9,9 %	62	-36,1 %	81	-6,9 %
Cerdelga	183	+14,5 %	+10,2 %	101	+21,3 %	74	+7,4 %	8	— %
Cablivi (*)	153	+16,2 %	+12,5 %	87	+29,6 %	58	+5,5 %	8	-20,0 %
Aldurazyme	147	-7,4 %	-9,8 %	36	+8,3 %	44	+2,3 %	67	-19,0 %
Eloctate	142	+12,6 %	+5,2 %	77	-14,4 %	—	— %	65	+81,6 %
Xenpozyme (*)	127	+18,2 %	+15,5 %	47	+6,4 %	44	— %	36	+89,5 %
Wayrilz (*)	27	— %	— %	27	— %	—	— %	—	— %
Qfitlia (*)	12	+1200,0 %	+1100,0 %	12	+1200,0 %	—	— %	—	— %
Myqorzo (*)	3	— %	— %	—	— %	—	— %	3	— %
Oncologie									
Sarclisa (*)	354	+33,0 %	+28,3 %	132	+17,6 %	108	+30,1 %	114	+60,8 %
Jevtana	136	+4,3 %	-3,5 %	94	-6,5 %	1	-50,0 %	41	+45,2 %
Autres médicaments									
Lantus	813	-3,8 %	-7,2 %	344	-6,6 %	146	-2,7 %	323	-0,9 %
Toujeo	729	+7,5 %	+5,3 %	134	+14,3 %	259	+3,6 %	336	+7,9 %
Plavix	440	-4,4 %	-7,0 %	2	0,0 %	40	-9,1 %	398	-4,0 %
Lovenox	364	-19,2 %	-18,6 %	5	-44,4 %	202	-19,4 %	157	-17,8 %
Praluent	317	+18,4 %	+18,7 %	—	— %	265	+25,8 %	52	-8,6 %
Rezurock (*)	296	+18,3 %	+12,5 %	218	+5,5 %	36	+60,9 %	42	+110,0 %
Thymoglobulin	257	+8,5 %	+3,6 %	157	+7,8 %	20	-4,8 %	80	+13,7 %
Aprovel	218	+4,2 %	+2,8 %	1	-66,7 %	33	-5,7 %	184	+7,5 %
Soliqua/iGlarLixi	165	+24,3 %	+21,3 %	53	+27,3 %	24	-3,8 %	88	+33,3 %
Multaq	151	+0,6 %	-5,6 %	137	+1,4 %	5	— %	9	-10,0 %
Apidra	140	+1,4 %	— %	2	-60,0 %	51	-3,8 %	87	+8,4 %
Synvisc	93	-16,7 %	-18,4 %	59	-7,4 %	9	— %	25	-37,8 %
Tzield/Teizeild (*)	37	+34,5 %	+27,6 %	32	+25,9 %	4	+300,0 %	1	— %
Autres	1 700	-11,8 %	-13,2 %	162	-29,4 %	514	-13,5 %	1 024	-7,3 %
Ventes Industrielles	190	-21,9 %	-24,3 %	7	+700,0 %	181	-22,4 %	2	-88,9 %
Vaccins									
Vaccins polio / pertussis / hib et rappels, incl. Heplisav B (**)	1 364	+2,8 %	+0,2 %	487	+61,3 %	206	-7,6 %	671	-17,2 %
Vaccins Méningite, Voyageurs et Endémiques	565	-3,9 %	-7,2 %	268	-11,0 %	118	+22,9 %	179	-5,7 %
Vaccin VRS (Beyfortus) (**)	392	+13,2 %	+10,1 %	65	+2,9 %	87	+2,4 %	240	+21,2 %
Vaccins contre la grippe, COVID-19 (**)	121	-42,1 %	-43,5 %	16	-64,8 %	33	-34,6 %	72	-34,3 %
Biopharma	22 106	+15,7 %	+11,1 %	11 633	+29,9 %	4 304	+3,6 %	6 169	+1,9 %
Lancements Pharma (*)	2 476	+48,9 %	+42,0 %	1 664	+55,7 %	446	+32,2 %	366	+41,1 %
Lancements (*), (**)	3 047	+51,8 %	+45,1 %	1 891	+66,9 %	546	+29,6 %	610	+33,2 %

Annexe 2 : Résultat net des activités

T2 2026	Biopharma			Autres			Total groupe		
(en millions d'euros)	T2 2026	T2 2025	Var	T2 2026	T2 2025	Var	T2 2026	T2 2025	Var
Chiffre d'affaires	11 597	9 994	+16,0 %	—	—	— %	11 597	9 994	+16,0 %
Autres revenus	579	629	-7,9 %	124	112	+10,7 %	703	741	-5,1 %
Coût des ventes	(2 825)	(2 927)	-3,5 %	(64)	(66)	-3,0 %	(2 889)	(2 993)	-3,5 %
En % du chiffre d'affaires	(24,4 %)	(29,3 %)	4,9 pp	— %	— %		(24,9 %)	(29,9 %)	5,0 pp
Marge brute des activités	9 351	7 696	+21,5 %	60	46	+30,4 %	9 411	7 742	+21,6 %
En % du chiffre d'affaires	80,6 %	77,0 %	3,6 pp	— %	— %		81,2 %	77,5 %	3,7 pp
Frais de recherche et développement	(2 233)	(1 908)	+17,0 %	—	(1)	-100,0 %	(2 233)	(1 909)	+17,0 %
En % du chiffre d'affaires	(19,3 %)	(19,1 %)	-0,2 pp	— %	— %		(19,3 %)	(19,1 %)	-0,2 pp
Frais commerciaux et généraux	(2 424)	(2 247)	+7,9 %	(41)	(37)	+10,8 %	(2 465)	(2 284)	+7,9 %
En % du chiffre d'affaires	(20,9 %)	(22,5 %)	1,6 pp	— %	— %		(21,3 %)	(22,9 %)	1,6 pp
Autres produits et charges d'exploitation	(1 443)	(1 115)	+29,4 %	(3)	(1)	+200,0 %	(1 446)	(1 116)	+29,6 %
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence¹	27	29		—	—		27	29	
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(3)	(1)		—	—		(3)	(1)	
Résultat opérationnel des activités	3 275	2 454	+33,5 %	16	7	+128,6 %	3 291	2 461	+33,7 %
En % du chiffre d'affaires	28,2 %	24,6 %	3,6 pp	— %	— %		28,4 %	24,6 %	3,8 pp
			Produits et charges financiers				(104)	(59)	+76,3 %
			Charges d'impôts				(686)	(462)	+48,5 %
			Taux d'impôts²				(21,7 %)	(19,5 %)	
			Résultat net des activités				2 501	1 940	+28,9 %
			En % du chiffre d'affaires				21,6 %	19,4 %	2,2 pp
			Résultat net des activités par Action (en euros)³				2,09	1,59	+31,4 %

¹ Net d'impôts.

² Déterminé sur la base du résultat des activités avant impôts, mises en équivalence et intérêts non contrôlants.

³ Calculé sur un nombre moyen d'actions en circulation de 1196,6 millions au T2 2026, contre 1 217,1 millions au T2 2025.

(en millions d'euros)	S1 2026			Biopharma			Autres			Total groupe		
	S1 2026	S1 2025	Var	S1 2026	S1 2025	Var	S1 2026	S1 2025	Var	S1 2026	S1 2025	Var
Chiffre d'affaires	22 106	19 889	+11,1 %	—	—	— %	22 106	19 889	+11,1 %			
Autres revenus	1 168	1 246	-6,3 %	270	206	+31,1 %	1 438	1 452	-1,0 %			
Coût des ventes	(5 812)	(5 753)	+1,0 %	(133)	(128)	+3,9 %	(5 945)	(5 881)	+1,1 %			
En % du chiffre d'affaires	(26,3 %)	(28,9 %)	2,6 pp	— %	— %		(26,9 %)	(29,6 %)	2,7 pp			
Marge brute des activités	17 462	15 382	+13,5 %	137	78	+75,6 %	17 599	15 460	+13,8 %			
En % du chiffre d'affaires	79,0 %	77,3 %	1,7 pp	— %	— %		79,6 %	77,7 %	1,9 pp			
Frais de recherche et développement	(3 979)	(3 716)	+7,1 %	(1)	(1)	— %	(3 980)	(3 717)	+7,1 %			
En % du chiffre d'affaires	(18,0 %)	(18,7 %)	0,7 pp	— %	— %		(18,0 %)	(18,7 %)	0,7 pp			
Frais commerciaux et généraux	(4 690)	(4 447)	+5,5 %	(102)	(59)	+72,9 %	(4 792)	(4 506)	+6,3 %			
En % du chiffre d'affaires	(21,2 %)	(22,4 %)	1,2 pp	— %	— %		(21,7 %)	(22,7 %)	1,0 pp			
Autres produits et charges d'exploitation	(2 630)	(1 941)	+35,5 %	(6)	(2)	+200,0 %	(2 636)	(1 943)	+35,7 %			
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ¹	74	77		—	—		74	77				
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(7)	(8)		—	—		(7)	(8)				
Résultat opérationnel des activités	6 230	5 347	+16,5 %	28	16	+75,0 %	6 258	5 363	+16,7 %			
En % du chiffre d'affaires	28,2 %	26,9 %	1,3 pp	— %	— %		28,3 %	27,0 %	1,3 pp			
							(182)	(127)	+43,3 %			
							(1 311)	(1 084)	+20,9 %			
							(21,8 %)	(21,0 %)				
Résultat net des activités							4 765	4 152	+14,8 %			
En % du chiffre d'affaires							21,6 %	20,9 %	0,7 pp			
Résultat net des activités par Action (en euros)³							3,97	3,39	+17,1 %			

¹ Net d'impôts.

² Déterminé sur la base du résultat des activités avant impôts, mises en équivalence et intérêts non contrôlants.

³ Calculé sur un nombre moyen de 1 200,4 millions d'actions en circulation au S1 2026 et 1 225,5 millions au S1 2025.

Annexe 3 : Comptes de résultat consolidés

(en millions d'euros)	T2 2026	T2 2025	S1 2026	S1 2025
Chiffre d'affaires	11 597	9 994	22 106	19 889
Autres revenus	703	741	1 438	1 452
Coût des ventes	(3 017)	(2 993)	(6 155)	(5 881)
Marge brute	9 283	7 742	17 389	15 460
Frais de recherche et développement	(2 233)	(1 909)	(3 980)	(3 717)
Frais commerciaux et généraux	(2 465)	(2 284)	(4 792)	(4 506)
Autres produits d'exploitation	518	202	800	533
Autres charges d'exploitation	(1 964)	(1 318)	(3 436)	(2 476)
Amortissements des incorporels	(552)	(378)	(1 087)	(777)
Dépréciations des incorporels	(1 031)	(185)	(1 031)	(210)
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	(72)	(52)	(37)	(61)
Coûts de restructuration et assimilés	(444)	(325)	(563)	(430)
Autres gains et pertes, et litiges	7	(20)	(95)	(57)
Résultat opérationnel	1 047	1 473	3 168	3 759
Charges financières	(287)	(148)	(465)	(361)
Produits financiers	77	98	137	184
Résultat avant impôt et sociétés mises en équivalence	837	1 423	2 840	3 582
Charges d'impôts	(451)	(230)	(871)	(711)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(9)	43	2	85
Résultat net des activités poursuivies	377	1 236	1 971	2 956
Résultat net des activités abandonnées	—	2 707	26	2 881
Résultat net de l'ensemble consolidé	377	3 943	1 997	5 837
Part des Intérêts Non Contrôlants	34	4	40	25
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	343	3 939	1 957	5 812
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 196,6	1 217,1	1 200,4	1 225,5
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	0,29	1,02	1,61	2,40
Résultat de base par action des activités abandonnées (en euros)	—	2,22	0,02	2,34
Résultat de base par action (en euros)	0,29	3,24	1,63	4,74

Annexe 4 : Passage du résultat net IFRS publié au résultat net des activités

(en millions d'euros)	T2 2026	T2 2025	S1 2026	S1 2025
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	343	3 939	1 957	5 812
Résultat net des activités abandonnées	—	(2 707)	(26)	(2 881)
Amortissement des incorporels ¹	552	378	1 087	777
Dépréciation des incorporels	1 031	185	1 031	210
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	103	55	70	68
Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	128	—	210	—
Coûts de restructuration et assimilés	444	325	563	430
Autres gains et pertes, et litiges	(7)	20	95	57
(Produits)/Charges financiers relatifs aux dettes comptabilisées au coût amorti non incluses dans l'agrégat de dette financière nette	106	(9)	146	50
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus :	(242)	(238)	(423)	(384)
<i>liés aux amortissements et dépréciations des incorporels</i>	(104)	(104)	(198)	(173)
<i>liés aux ajustements de la juste valeur des compléments de prix</i>	(14)	(11)	(6)	(14)
<i>liés aux charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks</i>	(28)	—	(47)	—
<i>liés aux coûts de restructuration et assimilés</i>	(66)	(86)	(89)	(113)
<i>autres éléments</i>	(30)	(37)	(83)	(84)
Autres effets d'impôts	7	6	(17)	11
Autres éléments	36	(14)	72	2
Résultat net des activités	2 501	1 940	4 765	4 152
Résultat net des activités par action (en euros)²	2,09	1,59	3,97	3,39
Résultat de base par action (en euros)²	0,29	3,24	1,63	4,74

¹ Dont charge d'amortissement liée à l'impact de la comptabilisation des incorporels évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition : 425 millions d'euros au T2 2026 et 363 millions d'euros au T2 2025.

² Calculé sur un nombre moyen d'actions en circulation de 1 196,6 millions au T2 2026, contre 1 217,1 millions au T2 2025.

Annexe 5 : Variation de l'endettement net et synthèse des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	S1 2026	S1 2025
Résultat net des activités	4 765	4 152
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et logiciels	741	683
Autres éléments	181	(437)
Marge brute d'autofinancement	5 687	4 398
Variation du besoin en fonds de roulement	(412)	(77)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et logiciels	(967)	(873)
Cash-flow libre avant coûts de restructuration, acquisitions et cessions	4 308	3 448
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, titres et autres actifs financiers long-terme ¹	(534)	(986)
Coûts de restructuration et assimilés	(411)	(438)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts ¹	361	434
Cash-flow libre	3 724	2 458
Acquisitions ²	(1 679)	(563)
Produits de cessions nets d'impôts ²	6	—
Augmentation de capital Sanofi	18	29
Acquisition d'actions propres et effet d'impôt associé	(1 009)	(4 003)
Dividendes Sanofi	(4 923)	(4 772)
Autres éléments	(442)	(460)
Flux de trésorerie nets liés à la transaction Opella	(220)	10 747
Flux de trésorerie nets de l'activité abandonnée Opella	—	136
Variation de la dette nette avant reclassement de l'activité Opella en Actifs destinés à être cédés	(4 525)	3 572
Dette nette Opella reclassée en Actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2024	—	98
Variation de la dette nette	(4 525)	3 670
Dette nette à l'ouverture³	10 988	8 772
Dette nette à la clôture	15 513	5 102

(en millions d'euros)	S1 2026	S1 2025
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	4 643	3 367
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles d'Opella (activité abandonnée)	—	188
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	4 643	3 555
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(2 423)	(1 979)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement d'Opella (activité abandonnée)	—	(36)
Flux de trésorerie nets liés à la transaction Opella	(220)	10 742
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 643)	8 727
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	(3 332)	(4 441)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement d'Opella (activité abandonnée)	—	(48)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 332)	(4 489)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change	19	(42)
Trésorerie reclassée en Actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2024	—	167
Variation nette de la trésorerie	(1 313)	7 918
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice ^(a)	7 663	7 441
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 350	15 359

¹ Cash-flow libre incluant les acquisitions et cessions n'excédant pas 500 millions d'euros par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

² Inclut les transactions supérieures à 500 millions d'euros par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

³ Inclut l'impact de l'amendement IFRS 9 relatif au classement des instruments financiers applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Annexe 6 : Bilans consolidés simplifiés

Actif (en millions d'euros)	30 juin, 2026	31 décembre, 2025	Passif (en millions d'euros)	30 juin, 2026	31 décembre, 2025
			Capitaux propres – part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	69 207	71 376
			Capitaux propres – part des Intérêts non contrôlants	360	334
			Total des capitaux propres	69 567	71 710
Immobilisations corporelles	10 364	10 052	Emprunts à long terme	14 646	14 248
Droits d'utilisation des actifs	1 590	1 459	Dette locative long terme	1 677	1 467
Actifs incorporels (y compris écarts d'acquisition)	68 313	67 561	Passifs non courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	652	585
Actifs non courants relatifs à l'impôt sur le résultat	569	550	Provisions et autres passifs non courants	6 848	6 703
Autres actifs non courants, participations dans des entreprises associées et coentreprises et impôts différés actifs	16 702	16 231	Passifs non courants relatifs à l'impôt sur le résultat	2 187	2 081
Actif non courant	97 538	95 853	Impôts différés passifs	1 553	1 666
			Passif non courant	27 563	26 750
			Fournisseurs et autres passifs courants	23 596	22 926
Stocks, clients et autres actifs courants	24 123	22 690	Passifs courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	—	0
Actifs courants relatifs à l'impôt sur le résultat	492	397	Passifs courants relatifs à l'impôt sur le résultat	884	751
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 350	7 657	Dette locative court terme	227	272
Actifs destinés à être cédés	557	208	Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	7 026	4 342
Actif courant	31 522	30 952	Passif courant lié aux actifs destinés à être cédés	197	54
Total de l'actif	129 060	126 805	Passif courant	31 930	28 345
			Total du passif	129 060	126 805

Annexe 7 : Sensibilité aux devises

Taux de change moyens

	T2 2025	T2 2026	Variation
€/ \$	1,134	1,163	+2,6%
€/Yen	163,807	185,377	+13,2%
€/Yuan	8,198	7,915	-3,5 %
€/Réal	6,425	5,867	-8,7 %
€/Rouble	91,674	86,523	-5,6 %

Chiffre d'affaires du T2 2026 : exposition aux devises

Devises	T2 2026
Dollar US	56,0%
Euro	16,2%
Yuan chinois	5,7%
Yen japonais	3,0%
Réal brésilien	1,6%
Dollar canadien	1,5%
Livre sterling	1,1%
Lire turque	1,0%
Rouble russe	1,0%
Dollar australien	1,0%
Others	11,9%

Sensibilité aux devises du chiffre d'affaires et du BNPA des activités 2026

Devises	Variation	Sensibilité du chiffre d'affaires	Sensibilité du BNPA des activités
Dollar US	+0.05 \$/€	-1 069m€	-€0.23
Yen japonais	+5 yen/€	-46m€	-€0.02
Yuan chinois	+0.2 yuan/€	-60m€	-€0.02
Réal brésilien	+0.4 réal/€	-44m€	-€0.01

Annexe 8 : Définitions des indicateurs financiers non-IFRS

Chiffre d'affaires de Sanofi à taux de change constants

Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires à taux de change constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change a été exclu.

L'impact des taux de change est éliminé en recalculant le chiffre d'affaires de l'exercice considéré sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice précédent.

Tableau de passage du chiffre d'affaires publié de Sanofi au chiffre d'affaires à TCC

(en millions d'euros)	T2 2026
Chiffre d'affaires	11 597
Impact de l'écart de conversion	(172)
Chiffre d'affaires à taux de change constants (TCC)	11 769

Marge brute des activités

La marge brute des activités est un indicateur non-IFRS qui exclut de la marge brute (IFRS) l'effet de la charge résultant de la réévaluation à la juste valeur des stocks qui est comptabilisée lors d'une acquisition constituant un regroupement d'entreprises selon IFRS 3 'Regroupements d'entreprises' ou faisant partie d'un groupe d'actifs selon IFRS 3§2b.

Résultat net des activités

Sanofi publie un important indicateur non-IFRS, le « Résultat net des activités », qui correspond au Résultat net consolidé – Part attribuable aux actionnaires de Sanofi, avant :

- résultat net des activités abandonnées,
- amortissement des incorporels,
- dépréciation des incorporels,
- ajustement de la juste valeur des compléments de prix liés à des regroupements d'entreprises ou à des cessions,
- charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks,
- coûts de restructuration et assimilés (comprenant les coûts de transaction, d'intégration et de séparation en relation avec les acquisitions et cessions majeures)¹,
- autres gains et pertes (y compris plus ou moins-values de cessions majeures d'immobilisations¹),
- coûts ou provisions sur litiges¹,
- (produits)/charges financiers relatifs aux dettes comptabilisées au coût amorti non incluses dans l'agrégat de dette financière nette,
- effets fiscaux sur les éléments ci-dessus ainsi que les impacts des litiges fiscaux majeurs,
- quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, à l'exception de la quote-part des profits/pertes des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, dans la mesure où celle-ci se rapporte (i) aux coentreprises ou (ii) aux entreprises associées avec lesquelles Sanofi a conclu des accords de R&D et/ou dont les opérations sont gérées comme faisant partie intégrante des activités commerciales de Sanofi ; et,
- la part attribuable aux Intérêts non contrôlants sur les éléments ci-dessus.

Cash-flow libre

Le cash-flow libre est un indicateur non-IFRS, suivi par la direction de l'entreprise, qui fournit des informations utiles afin d'évaluer la trésorerie nette générée par les opérations du groupe et disponible pour les investissements stratégiques² (nets des désinvestissements²), le remboursement de la dette nette et les paiements aux actionnaires. Le cash-flow libre est déterminé à partir du résultat net des activités après prise en compte des amortissements et dépréciations, de la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus, des plus ou moins-values sur cessions d'actifs non courants, de la variation nette des provisions (incluant celles pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi), des impôts différés, et du coût lié aux paiements en actions et des autres éléments sans impact sur la trésorerie. Il inclut également les variations nettes du besoin en fonds de roulement, les acquisitions d'immobilisations corporelles et autres acquisitions³ nettes des produits de cessions d'actifs³ et les paiements liés aux restructurations et assimilés. Le cash-flow libre n'est pas défini par les normes IFRS et ne remplace pas l'indicateur IFRS des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

¹ Présentés sur les lignes du compte de résultat consolidé Coûts de restructuration et assimilés et Autres gains et pertes, litiges.

² Montant supérieur à 500 millions d'euros par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

³ Montant n'excédant pas 500 millions d'euros par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

Réconciliation du Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles au Cash-flow libre

(en millions d'euros)	S1 2026	S1 2025
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (IFRS)¹	4 643	3 555
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles Opella (activité abandonnée)	—	(188)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et logiciels	(967)	(873)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, titres et autres actifs financiers long-terme ²	(534)	(986)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts ²	361	434
Remboursement de la dette des contrats de location	(147)	(124)
Autres ³	368	640
Cash-flow libre⁴	3 724	2 458

¹ Agrégat IFRS réconciliable avec le Cash-flow libre.

² Montant n'excédant pas 500 millions d'euros par transaction (incluant tous les paiements liés à la transaction).

³ Cette ligne inclut les sorties de trésorerie liées aux principaux litiges non incluses dans le Cash-flow libre, notamment Plavix Hawaii en 2025.

⁴ Indicateur non-IFRS (voir définition en Annexe 8).

Annexe 9 : Tableau de bord « Développement durable »

Les indicateurs (KPI) ci-dessous traduisent les progrès de Sanofi dans la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de développement durable.

Thème	Ambition	État d'avancement	
Accès aux soins de santé			
		T2 2026	T1 2026
Accès aux soins - diabète	Étendre la couverture des patients en facilitant l'accès aux programmes de prise en charge du diabète	Programmes de soins du diabète dans 4 pays (hors pays GHU) 98 582 patients traités (cumulatif)	Programmes de soins du diabète dans 3 pays (hors pays GHU) 55 572 patients traités
Sanofi Global Health Unit (GHU)	Atteindre 1,5 million de patients souffrant de maladies non transmissibles d'ici 2026 (en cumulé, depuis 2022) et 2 millions en 2030	195 263 patients traités dans 35 pays (cumulatif) 99 partenariats actifs dans 33 pays Huit investissements signés via le Fonds Impact	88 382 patients traités dans 26 pays 95 partenariats actifs dans 33 pays Huit investissements signés via le Fonds Impact
Plan d'accès globaux	Développer un plan d'accès mondial pour tous les nouveaux médicaments et vaccins, de sorte qu'ils soient disponibles sur tous les marchés sélectionnés dans les deux ans suivant leur lancement	13 plans d'accès en cours d'élaboration ou prêts à être déployés pour des produits couvrant plus de 15 indications	13 plans d'accès en cours d'élaboration ou prêts à être déployés pour des produits couvrant plus de 15 indications
Impact environnemental			
		T2 2026	T1 2026
Changement climatique – Empreinte carbone Scope 1 et 2 (émissions de CO ₂)	Réduire de 55 % les émissions de gaz à effets de serre scope 1 et 2 (CO ₂ équivalent) d'ici à 2030 (en cumulé comparativement à 2019) pour contribuer à la neutralité carbone d'ici 2030 et à zéro émission nette d'ici 2045 (tous scopes confondus)	Prochaine mise à jour en T3	51 % de réduction des gaz à effet de serre versus 2019
Changement climatique – Empreinte carbone Scope 3 (émissions de CO ₂)	Réduire de 30 % les émissions de gaz à effets de serre scope 3 (CO ₂ équivalent) d'ici à 2030 (en cumulé, comparativement à 2019) pour contribuer à la neutralité carbone d'ici 2030 et à zéro émission nette d'ici 2045 (tous scopes confondus)	Prochaine mise à jour en T3	15 % de réduction des gaz à effet de serre versus 2019
Électricité d'origine renouvelable	Approvisionner 100 % des sites de Sanofi en électricité renouvelable d'ici à 2030	Prochaine mise à jour en T3	86 %
Éco-conception	Approche d'écoconception pour les 20 médicaments et vaccins les plus vendus d'ici 2030	60 %	60 %
		2026 ¹	2025
Vaccins à seringues sans blisters	100 % des vaccins à seringues sans blisters d'ici 2027	Données mises à jour annuellement, prochaine mise à jour au quatrième trimestre 2026	61 % de vaccins sans blisters
Résilience des systèmes de soins de santé			
		T2 2026	T1 2026
Parcours de soins de patients	Évaluer les émissions de CO ₂ pour le parcours de soins de patients pour les lancements dans les différents GBUs	4 parcours de soins de patients analysés pour de nouveaux lancements (en cumulé, depuis 2025)	3 parcours de soins de patients analysés pour de nouveaux lancements (en cumulé, depuis 2025)
Fondamentaux			
		T2 2026	T1 2026
Représentation des genres à l'échelle mondiale.	Femmes dans des postes de direction	48 %	48 %
	Femmes dans des rôles exécutifs	44 %	44 %

¹ Cet indicateur ne prend en compte que des vaccins produits au sein du réseau interne de Sanofi

Annexe 10: Opella

Les principaux agrégats des états financiers semestriels d'Opella (OPAL JV Co) 2026, non audités, et depuis la date de clôture le 30 avril 2025 pour S1 2025, sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	S1 2026	S1 2025
Compte de résultat consolidé		
Chiffre d'affaires et autres revenus ¹	2 657	887
Résultat net consolidé ¹	(61)	24
État consolidé du résultat global		
Autres éléments du résultat global	83	(1)
Résultat global	22	23

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2026	Au 31 décembre 2025
Bilan consolidé		
Actifs non courants	16 673	15 013
Actifs courants	2 925	2 859
Total Actif	19 598	17 872
Capitaux propres consolidés d'OPAL JV Co - part du groupe	5 958	5 380
Intérêts non contrôlants	436	490
Capitaux propres consolidés	6 394	5 870
Passifs non courants	11 575	9 850
Passifs courants	1 629	2 152
Total Passif	13 204	12 002
Total passif et capitaux propres	19 598	17 872

Fin.

¹ À compter du 1er mai 2025, la participation dans OPAL JV Co est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la perte de contrôle par Sanofi le 30 avril 2025.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives.

Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Les termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « pouvoir », « envisager », « pourrait », « est conçu pour », « peut », « pourrait », « potentiel », « objectif », « tentative », « cible », « projeter », « stratégie », « s'efforcer », « souhaiter », « prédire », « prévoir », « ambition », « ligne directrice », « chercher à », « devrait », « sera », « but », ou leur forme négative, ainsi que d'autres termes similaires sont destinés à identifier des déclarations prospectives.

Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la Food and Drug Administration américaine ou l'Agence européenne des médicaments, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats ; le fait que les produits candidats s'ils sont approuvés pourraient ne pas rencontrer un succès commercial ; les actions et contretemps réglementaires inattendus ou les réglementations étatiques en général ; les décisions des autorités concernant l'approbation ou non d'un produit candidat et le calendrier de cette approbation ; les pressions politiques aux États-Unis visant à imposer des prix plus bas pour les médicaments, notamment par la clause dite de la « nation la plus favorisée » pour les médicaments couverts par Medicare ; l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques ; la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions ou obtenir les autorisations réglementaires y relatives, dont celles portant sur les données cliniques futures et l'analyse des données cliniques existantes relatives au produit, notamment les données post-commercialisation ; les problèmes imprévus de sécurité, de qualité ou de fabrication, la concurrence en général ; les risques associés à la propriété intellectuelle à tout litige en cours futur en la matière et à l'issue de ces litiges ; l'évolution des taux de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques et de marché, des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, l'impact qu'une crise mondiale pourrait avoir sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de la Securities and Exchange Commission (SEC) aux États-Unis, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du Document d'enregistrement universel 2025 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2025 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Au regard de ces risques, incertitudes et estimations, il convient de ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives.

Toutes les marques commerciales de Sanofi mentionnées dans ce document sont protégées.